



Direction Générale des Services **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tél. 03 20 66 58 24

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le premier février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibérations affichées en mairie le 8 février 2023
Procès-verbal approuvé lors de la séance du 6 avril 2023
Publié sur le site de la ville le 13 avril 2023*

PRÉSENTS

Francis VERCAMER, Maire

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR

Bruno DUQUESNOY ayant donné procuration à Saïd LAOUADI



Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2022

Monsieur Francis VERCAMER, Maire:

1. Exercice budgétaire 2023 — Budget principal — Budget primitif
2. Exercice budgétaire 2023 — Budget annexe Zéphyr – Budget primitif
3. Subvention aux associations — Année 2023

Monsieur Thibaut THIEFFRY, Conseiller Municipal:

4. Fonds interministériel de prévention de la délinquance — Sécurisation du groupe scolaire de Lattre de Tassigny
7. Mise en place de pièges photographiques et fixation du tarif forfaitaire d'enlèvement des dépôts sauvages sur la voie publique

Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique, aux affaires juridiques:

5. Remboursement sinistre Anne BELLEC
6. Remboursement sinistre Farida ROUIBI
21. Mise en œuvre de la Protection fonctionnelle pour un élu

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à la vie associative et aux animations:

8. Convention OPUS avec l'Orchestre National de Lille et le Centre Social des 3 villes

Madame Fatima KARRAD, Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville:

9. Programmation du contrat de ville 2023

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint à la solidarité entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville:

16. Avenant 2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la MEL

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse:

10. Versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat

Monsieur Kamel MAHTOUR, Conseiller Municipal délégué à la prévention jeunesse:

11. Dispositif Pass » à l'action — Modification des modalités d'attribution des fonds d'aide en direction des jeunes

Monsieur Etienne DELEPAUT, Conseiller Municipal délégué aux Sports et aux équipements sportifs:

12. Révision des tarifs des courses Oxyg'Hem

Madame Sana EL AMRANI, Conseillère Municipale:

13. Tarification de l'école E-Sport

Madame Blandine LEPLAT, Adjointe à la gestion de proximité et à la qualité de vie:

14. Propreté de la voirie — Location longue durée d'une balayeuse –
Mutualisation de la prestation avec les villes voisines

Madame Barbara RUBIO, Conseillère Municipale déléguée aux mobilités durables:

18. Redevance d'occupation du Domaine Public — Service de trottinettes
et vélo électriques en semi-floating

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique:

15. Acquisition des parcelles cadastrées section B 1888 B 2290, 2291,
2292
19. Donation de soutien à l'investissement local — Rénovation thermique
et pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles Marie
Curie, Marcel Pagnol et Victor Hugo
20. Occupation du domaine public — Modification

TABLE DES MATIÈRES

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2022	6
4. Fonds interministériel de prévention de la délinquance – sécurisation du groupe scolaire de Lattre de Tassigny	6
7. Mise en place de pièces photographiques et fixation du tarif forfaitaire d'enlèvement des dépôts sauvages sur la voie publique	6
5. Remboursement sinistre Anne BELLEC	6
6. Remboursement sinistre Farida ROUIBI	6
21. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu	6
12. Révision des tarifs des courses Oxyg'Hem	6
13. Tarification de l'école E-Sport ;	6
14. Propreté de la voirie – Location longue durée d'une balayeuse – Mutualisation de la prestation avec les villes voisines	6
15. Acquisition des parcelles cadastrées section B 1888 B 2290, 2291, 2292 ;	6
19. Dotation de soutien à l'investissement local – Rénovation thermique et pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles Marie Curie, Marcel Pagnol et Victor Hugo	7
1. Exercice budgétaire 2023 – Budget principal – Budget primitif	8
2. Exercice budgétaire 2023 - Budget annexe Zéphyr - Budget primitif	8
3. Subvention aux associations - Année 2023	8
22. taux des impôts locaux	8
8. Convention OPUS avec l'Orchestre National de Lille et le Centre Social des 3 villes	27
9. Programmation du contrat de ville 2023	30
16. Avenant 2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la MEL	34
10. Versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat	39
11. Dispositif Pass' à l'action – Modification des modalités d'attribution des fonds d'aide en direction des jeunes	43
18. Redevance d'occupation du Domaine Public – Service de trottinettes et vélo électriques en semi floating	44
20. Occupation du domaine public - Modification	46

La séance est ouverte.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Quelques annonces avant de lancer l'ordre du jour.

D'abord, pour vous dire qu'Ingrid MARSZALEK, agent primo accueil au guichet du CCAS est arrivée le 1^{er} janvier 2023. Nous avons eu, d'ailleurs, quelques problèmes à l'accueil du CCAS, parce que nous avons eu pas mal de départs. Célestine LEFÈVRE, conceptrice graphiste, est arrivée au service communication le 17 janvier 2023. Et Nicolas SERPE, instructeur du droit des sols au SIVU Val de Marque qui, vous le savez, est dans nos locaux et qui instruit pour l'ensemble de l'intercommunalité membre du SIVU. Il va arriver le 7 février 2023.

Malheureusement, quelques annonces de disparition. Pablo RUBIO, qui est le beau-père de Barbara, que nous avions oublié de citer la fois dernière, qui est décédé le 27 novembre. Bien évidemment, je présente à Barbara et à toute sa famille nos plus sincères condoléances, ainsi que mes excuses pour l'avoir oublié au dernier Conseil.

Madame Marie-Lucie FONDEUR, qui est la maman d'Anne DASSONVILLE est malheureusement décédée également le 17 décembre 2022. Bien évidemment, à toi et à ta famille, je présente nos sincères condoléances au nom du Conseil municipal.

Madame Ada OULMI, qui est la maman de Safia. Beaucoup l'ont connue, puisqu'elle a été adjointe ici pendant au moins un mandat, voire deux. Elle est malheureusement décédée le 21 janvier 2023. C'est bien sûr à toute la famille OULMI que je présente, en votre nom, mes sincères condoléances et tout mon soutien.

Quelques annonces plus réjouissantes. D'abord pour la naissance de Daphné, qui est née chez Amélie STROO, qui est au pôle finances. Elle est née le 12 décembre 2022. Félicitations aux parents pour la naissance. Pour nous, c'est moins sympathique, en période budgétaire, d'avoir quelqu'un en moins ! [rires], Mais enfin, cela fait partie de la vie, tant mieux pour elle.

Également quelque chose que vous ne savez peut-être pas, mais qui est très important : c'est l'anniversaire de Jean-François LECLERCQ aujourd'hui, le 1^{er} février ! Et donc, il va passer son anniversaire ici, au sein du Conseil municipal !

Quelques évènements :

- D'abord, le jeudi 2 février, nous avons le concert de variétés et de chanson française Les Sea Girls à 20 heures au Zéphyr ;
- Le vendredi 3 février, la remise des bonnets roses confectionnés par les couturières de l'association « Mon bonnet rose » à 18 heures. Et à 19 heures, le lancement de la sixième édition du défi « Famille zéro déchet » ici même, dans cette salle. Nous faisons les deux en suivant, à une heure d'intervalle. Le dimanche 5 février, le Théâtre Wallon à 15 heures au Zéphyr ;
- Le 21 février, le ciné vacances Zéphyr, « Tous en scène 2 » à 15 heures au Zéphyr ;
- Le 3 mars, les Rendez-vous de la Cantoria à 19 heures à l'école Jules Ferry, donc dans l'école – la nouvelle école Jules Ferry, pas l'ancienne ;
- Le samedi 4 mars, Barbara Hendricks et son blues band au Zéphyr à 20 heures ;
- Le 8 mars, une pièce de théâtre, « Situation délicate » au Zéphyr à 20 heures. Je vous annonce tout de suite que c'est déjà complet. Donc, si vous voulez vous inscrire, peut-être que des personnes vont se désister, on ne sait jamais. En tous cas, c'est complet ;
- La journée des femmes, également, sur les métiers de la sécurité, est organisée en intercommunalité et en partenariat avec la police de Roubaix et se passera à l'EDHEC ;
- Le vendredi 10 mars, concert de Roch VOISINE au Zéphyr à 20 heures ;
- Du 12 au 19 mars, le salon mosaïque, avec un vernissage de Mos'Art — en deux mots — prévu le samedi 11 mars à la Ferme Franchomme à 12 heures ;
- Le 18 mars, carnaval sur le thème du cinéma avec un corso fleuri, le rendez-vous est à 14 heures 30, avenue Dunant ;

- Le 19 mars, la dictée organisée par le Tremplin à 14 heures à la salle Dunant ;
- Le 25 mars, la journée de la petite enfance, qui aura lieu toute la matinée à la maison de la petite enfance, avec différents ateliers par enfant. Ce ne sera pas à la Ferme Franchomme cette année, puisque le principe est de faire découvrir la maison de la petite enfance à ceux qui ne la connaissent pas encore ;
- Le dimanche 26 mars, la pièce de théâtre qui s'appelle « Ces femmes qui ont réveillé la France » à 16 heures 30 au Zéphyr ;
- Le jeudi 30 mars, la pièce de théâtre « Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus » à 20 heures au Zéphyr
- Du 31 mars au 5 avril, la fête foraine sur la grand-place ;
- Le 1^{er} avril, la chasse à l'œuf dans le parc de la mairie, dès 11 heures ;
- À 10 heures « Naître et grandir au naturel », le salon des créateurs locaux zéro déchet, avec une trentaine d'exposants autour d'ateliers et de conférences, dans le domaine de la petite enfance, notamment, à la Ferme Franchomme ;
- Le 2 avril, la comédie musicale « Les retrouvailles » avec les interprètes originaux des « Dix Commandements », « Mozart l'opéra rock » et « Le Roi Soleil » à 16 heures au Zéphyr ;
- Et le prochain Conseil municipal le jeudi 6 avril 2023 à 19 heures vraisemblablement.

Voilà pour les annonces. Toutes ces dates, vous les retrouverez bien sûr sur les publications internet de la ville ou sur les panneaux d'affichage que vous avez vus installés récemment sur le territoire et qui permettent d'informer la population sur l'ensemble de ces manifestations, d'ailleurs un peu plus que ce que je vous ai annoncé.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

4. FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE — SÉCURISATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LATTRE DE TASSIGNY

7. MISE EN PLACE DE PIÈCES PHOTOGRAPHIQUES ET FIXATION DU TARIF FORFAITAIRE D'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LA VOIE PUBLIQUE

5. REMBOURSEMENT SINISTRE ANNE BELLEC

6. REMBOURSEMENT SINISTRE FARIDA ROUIBI

21. MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN ELU

12. REVISION DES TARIFS DES COURSES OXYG'HEM

13. TARIFICATION DE L'ÉCOLE E-SPORT ;

14. PROPRETÉ DE LA VOIRIE — LOCATION LONGUE DURÉE D'UNE BALAYEUSE – MUTUALISATION DE LA PRESTATION AVEC LES VILLES VOISINES ;

15. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B 1888 B 2290, 2291, 2292 ;

19. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL — RÉNOVATION THERMIQUE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES ÉCOLES MARIE CURIE, MARCEL PAGNOL ET VICTOR HUGO

M. Francis VERCAMER, Maire : La Conférence des présidents s'est réunie lundi dernier et a proposé de voter en votes bloqués. J'ai oublié de demander le procès-verbal. Je pense qu'il n'y a pas de problème pour le procès-verbal, j'ai oublié de le faire avant la Conférence des présidents.

Je vous propose en vote bloqué :

- Le procès-verbal de la séance précédente, du 14 décembre ;
- La délibération numéro 4, fonds interministériel de prévention de la délinquance — sécurisation du groupe scolaire de Lattre de Tassigny ;
- La numéro 7, mise en place de pièces photographiques et fixation du tarif forfaitaire d'enlèvement des dépôts sauvages sur la voie publique. Elle vient d'être bloquée, parce que nous n'étions pas sûrs de pouvoir la passer, mais nous avons reçu le courrier de la procureure de la République aujourd'hui, donc, cela nous permet de passer la délibération. Et comme en Conférence de présidents, nous avons indiqué que si elle passait, elle passerait en vote bloqué, je la mets en vote bloqué. Vous ne le saviez pas à l'avance ;
- Bloqué encore la 5, remboursement sinistre Anne BELLEC ;
- La 6, remboursement sinistre Farida ROUIBI ;
- La 21, mise en œuvre de la Protection fonctionnelle pour un élu.

M. Laurent PASTOUR : la délibération 21 est bloquée ? je ne peux pas la voter

M. Francis VERCAMER, Maire : Elle est bloquée, oui.

Normalement, tu dois sortir, donc nous ne pouvons pas la bloquer, tu as raison. Donc, la 21 n'est pas bloquée, parce que tu dois sortir.

- La 12, révision des tarifs des courses Oxyg'Hem ;
- La 13, tarification de l'école E-Sport ;
- La 14, propreté de la voirie — Location longue durée d'une balayeuse – Mutualisation de la prestation avec les villes voisines ;
- La 15, acquisition des parcelles cadastrées section B 1888 B 2290, 2291, 2292 ;
- La 19, dotation de soutien à l'investissement local — Rénovation thermique et pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles Marie Curie, Marcel Pagnol et Victor Hugo.

Donc, je répète les votes bloqués : approbation du procès-verbal, les numéros 4, 7, 5, 6, 12, 13, 14, 15 et 19. Pas d'opposition, pas de remarques ? Oui, madame CHOUIA ?

Mme Karima CHOUIA : Si nous étions d'accord pour la 21, pour qu'elle soit bloquée, est-ce que nous ne pouvons pas nous dire là que c'est bon pour nous ? Même s'il doit sortir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, parce qu'il y en a forcément un de moins au vote.

Mme Karima CHOUIA : Nous le précisons pour le vote, mais nous le faisons tous là, non ? Cela pose problème ? Si nous étions tous d'accord ?

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous êtes tous d'accord pour considérer que, pour la 21, Laurent PASTOUR n'est pas là et que nous ne le comptons pas dans les votes ! Eh bien voilà, je vous propose de passer au vote de l'ensemble de ces délibérations, y compris la 21, sauf Laurent PASTOUR pour la 21. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont votées à l'unanimité, avec un absent supplémentaire, qui est Laurent, pour la 21.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent le procès-verbal du 14 décembre 2022 ainsi que les délibérations numéro 4, 7, 5, 6, 21, 12, 13, 14, 15 et 19.

1 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 — BUDGET PRINCIPAL — BUDGET PRIMITIF

2 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 — BUDGET ANNEXE ZÉPHYR — BUDGET PRIMITIF

3 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS — ANNEE 2023

22 - TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2023

Tout de suite, je passe la parole à Gaëtan DECOSTER qui va me suppléer.

Mme Mathilde LOUCHART : J'ai juste une question. Je me demande comment cela se fait que nous votions le budget ce soir et que nous ne retransmettons pas le Conseil sur Facebook.

M. Francis VERCAMER, Maire : Parce que c'est le règlement intérieur. Au règlement intérieur, nous retransmettons le ROB et le compte administratif. C'est ce qui est dans le règlement intérieur, c'est ce que nous avons arrêté. Honnêtement, le ROB est plus intéressant que le budget, parce que c'est un débat autour d'un rapport alors que, là, nous allons simplement égrener un certain nombre de choses que nous avons déjà évoquées au Conseil précédent.

Alors, je vais tout de suite passer la parole à Gaëtan DECOSTER, qui va me suppléer pour la présentation. En tant que président de la commission finances, il présente le budget que nous avons bien sûr établi au sein de l'exécutif.

M. Gaëtan DECOSTER : Merci, monsieur le Maire. Je vais vous présenter ce budget. C'est un honneur de le présenter le 1^{er} février, le jour où mon cher collègue fête son anniversaire, donc je vais essayer de faire une belle présentation.

Cette présentation par diapositives regroupe les présentations de numéro 1 à 3 et 22, c'est-à-dire la présentation du budget primitif 2023, du budget principal et du budget annexe au Zéphyr, les subventions aux associations et le vote des taux.

Nous commençons cette présentation par la description du budget primitif 2023. Ce budget 2023 s'inscrit, une fois encore, dans un contexte de crise exceptionnel : guerre en Ukraine, inflation. Il traduit budgétairement les orientations présentées en décembre dernier, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Le budget, dont le vote a été retardé, a nécessité des efforts de gestion importants pour l'équilibrer, compte tenu de l'augmentation des dépenses peu voire pas compensée par l'État. La hausse prévisionnelle des recettes ne représente une augmentation que de 625 000 euros, soit 2,88 %. Bien que trois fois supérieure à celle relevée en 2021 et 2022, elle n'était suffisante pour absorber l'inflation, les hausses de l'énergie ou les décisions gouvernementales sur les rémunérations et les statuts de la fonction publique. Nous avons donc dû faire des choix et recentrer nos dépenses sur les compétences régaliennes des communes.

Dans ces choix, et afin d'éviter d'alourdir la charge financière des Hémois, nous avons décidé de maintenir notre taux de fiscalité locale. Les seules augmentations d'impôts locaux pouvant être constatées par nos habitants sont celles provenant d'autres collectivités, département ou région, ou par la hausse des bases votées par le parlement, sur proposition du gouvernement.

Notre budget 2023 s'équilibre également sans recours à l'emprunt et maintient une politique d'investissement soutenue, orientée principalement vers la transition énergétique, telle que le prévoit la délibération votée en octobre dernier.

En 2023, nous vous confirmons la priorité :

- De rénover nos bâtiments, avec des travaux d'isolation thermique ou des aménagements de transition énergétique ;
- De produire de l'énergie renouvelable, en multipliant la pose des panneaux solaires ;
- Et de sensibiliser les usagers à une meilleure utilisation des équipements.

Nous avons fixé l'objectif, à fin 2023, de diminuer nos consommations énergétiques de 30 %. Cette priorité de sobriété énergétique n'occulte bien évidemment pas notre volonté constante d'assurer un service public de qualité auprès de nos habitants.

La section de fonctionnement, comme vous pouvez le constater, s'équilibre à 22 300 000 et celle de l'investissement à près de 3 564 000. La masse salariale est en augmentation, à plus de 11 775 000, les dépenses courantes à plus de 7 635 000, les subventions aux associations sont quasi stables, à 900 000 euros.

Alors, comment se répartissent les recettes et les dépenses de fonctionnement ? Déjà, concernant les recettes, 51,05 % d'entre elles proviennent de la dotation ou allocation d'État ou de la MEL à hauteur de 11 384 000. 37 % proviennent des impôts payés, taxes foncières, par les Hémois, soit 8 250 000. Et enfin, dans les 11,95 % restant, vous trouverez les recettes liées aux services fournis par la ville, les subventions ou participations de nos partenaires sur les politiques publiques, pour un montant de 2 666 000.

Conformément à la délibération numéro 22, les impôts n'augmenteront pas à Hem pour la treizième année consécutive. En 2023, les taux communaux resteront les mêmes qu'en 2022. Pour mémoire, la ville a récupéré, en 2022, la part départementale de la taxe foncière, au profit de son propre taux de taxe foncière et la taxe d'habitation est désormais supprimée.

Quelques précisions quand même sur les dépenses de fonctionnement.

Voici l'évolution des dépenses de personnel sur les dix dernières années. Ces dépenses représentent près de la moitié de notre dépense totale : en 2023, une hausse conséquente de 5 % pour atteindre un montant de plus de 11 775 000 euros. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la prise en charge sur douze mois des agents embauchés pour ouvrir la crèche Oasis à la maison de la petite enfance, mais, d'autre part, par le cumul des décisions prises par l'État, sans les compensations nécessaires : l'augmentation légitime des personnels de catégorie C par la réforme du statut, les conséquences des augmentations du SMIC et l'augmentation du point d'indice en juillet 2022.

Nos dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante : l'administration générale, qui regroupe les services administratifs et la police représente 27 %, 25 % de nos dépenses de fonctionnement se font au profit de l'éducation, 14 % en faveur de l'emploi et de la solidarité et enfin, les politiques de l'environnement, aménagement, de la culture et du sport représentent chacune 11 et 12 %.

Comme indiqué tout à l'heure, parmi les dépenses de fonctionnement, vous retrouverez trois postes fortement impactés par les hausses liées à l'inflation ou à la flambée des coûts de l'énergie. 750 000 pour les fluides : une augmentation de 262 000 euros. 220 000 pour l'éclairage public : une augmentation de 100 000 euros. 391 066 pour la restauration scolaire : évolution du coût des repas, une augmentation de 22 000 euros.

Malgré ces dépenses impactées par les hausses, le budget 2023 reprend bien évidemment les crédits pour les actions en faveur de la famille, des enfants et de la jeunesse. Vous retrouverez par exemple les

dépenses liées à la petite enfance. Vous retrouverez aussi 85 560 euros pour les classes de découverte, prises en charge totalement par la ville, pour les trois groupes scolaires. 65 510 euros sont prévus également en animation pour la jeunesse, avec notamment la reconduction de « Sea, Hem and sun » qui, malgré la baisse budgétaire, durera près de dix jours, soit deux jours de plus, et profitera aux familles qui ne partent pas en vacances.

Nos dépenses de fonctionnement sont aussi destinées à améliorer et à moderniser nos services publics. D'ici l'été, une application de ville de Hem verra le jour pour mieux informer les habitants. La modernisation des services publics passe aussi par le recours à la gestion à distance de nos équipements, avec la mise en place progressive de la *smart city*. 20 000 euros sont ainsi inscrits en fonctionnement pour gérer les capteurs et les automates qui seront déployés dans nos équipements.

La ville prévoit les crédits à hauteur de 70 000 euros, pour honorer la délibération 14, qui prévoit la location longue durée d'une nouvelle balayeuse mutualisée avec nos villes partenaires : Leers, Lys-lez-Lannoy, Sailly-lez-Lannoy, Toufflers et Forest-sur-Marque.

Nous retrouvons bien évidemment toutes les dépenses liées à nos animations et aux actions de sensibilisation menées en matière d'environnement, de sobriété énergétique, mais aussi tous nos rendez-vous sportifs et culturels qui rythment l'année, à l'image d'Oxyg'Hem, de Hem en fête ou de la fête du vélo, par exemple.

Enfin, parmi les dépenses de fonctionnement, une part non négligeable est réservée à la prévention et à la tranquillité publique. 90 000 euros sont exclusivement réservés à la prévention menée par le service jeunesse ou par les médiateurs déployés dans les quartiers prioritaires. Le budget reprend les crédits liés à la police municipale mutualisée, qui compte désormais 18 agents travaillant 7/7 et deux brigades cynophiles.

À ces dépenses de la ville s'ajoutent également les participations aux organismes rattachés, avec une forte augmentation de la participation de la ville aux écoles privées, pour un montant total de 603 592, soit une augmentation non négligeable de 63 388 euros. Une baisse de la participation du GIP AGIRE de 35 000 euros correspond au montant consacré au dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » que la ville a choisi de ne plus poursuivre, en raison de la lourdeur du dispositif et du peu de perspectives.

À ces dépenses de la ville s'ajoutent également les subventions aux associations, qui font l'objet de la délibération numéro 3. Le montant destiné aux associations s'élève à 904 201 euros, dont 880 787 déjà affectés.

Passons maintenant à la section d'investissements du budget principal.

La ville n'est plus endettée pour la cinquième année consécutive. Aucun emprunt ne sera contracté en 2023. Cette dette à zéro euro est un atout pour la ville, car elle laisse, en cas de coup dur, une marge de manœuvre intacte en matière d'investissement pour les années à venir. Parallèlement, la ville maintiendra son autofinancement, c'est-à-dire sa capacité autonome d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros, même si vous noterez que les efforts pour équilibrer le budget ont nécessité de diminuer de 23 % cet autofinancement pour 2023.

La section d'investissements, 3 563 915 euros, est financée par les 2 millions d'autofinancements, par le FC TVA (les fonds de compensation de la TVA) estimé à 850 000 et les subventions d'investissement, pour un montant de 538 150 euros. Les dépenses d'investissement se répartissent, quant à elles, entre les crédits nécessaires au PPIM (plan pluriannuel d'investissement et de maintenance) et les projets du mandat.

Les plans pluriannuels d'investissement et de maintenance se répartissent en 14 catégories de dépense. Ils servent à entretenir, à rénover et assurer la maintenance du patrimoine communal. Les dépenses

d'investissement des PPIM s'élèvent à 1 646 000 euros. En 2023, comme déjà annoncé, ils seront principalement orientés vers les dépenses liées à la sobriété énergétique.

Les crédits du PPI école seront essentiellement orientés vers des travaux de toiture, avec pose de panneaux photovoltaïques. Trois écoles sont concernées : la maternelle Victor Hugo, l'école Marie Curie et l'école Marcel Pagnol.

Les crédits du PPI solidarité sont affectés essentiellement au profit de travaux d'isolation et d'éclairage à la maison de l'emploi et des services publics et au centre Dupison, avenue Schweitzer.

Le PPI sports, d'un montant de 113 500 euros sera, lui, aussi tourné vers des travaux de modernisation d'éclairage. Tout l'éclairage du club de tennis sera rénové pour 76 000 euros, avec quelques travaux de sécurité dans le hall d'entrée. 13 700 euros permettront de changer l'éclairage dans diverses autres salles de sport.

Le PPI culture : 95 000 euros du PPI Culture seront consacrés à la rénovation thermique et à la modernisation de l'éclairage du théâtre de l'Aventure, de la Cantoria et de la Ferme Franchomme.

Cette année, le PPIM chemins, piétons et cyclables permettra d'aménager le chemin Bayart, qui favorisera la liaison entre Hem et Sailly-lez-Lannoy ou Toufflers.

Sera renouvelé également le PPIM arbres, pour un montant de 50 000 euros. Ce PPIM permet à la fois de multiplier les plantations et remplacer les arbres quand il le faut. Pour mémoire, un arbre abattu est remplacé par trois nouveaux sujets.

Le PPI voirie, éclairage public s'élève à 215 000 euros. 107 500 euros sont réservés à la maintenance et au déploiement des LED bleues pour protéger les passages piétons. Et 106 500 euros sont prévus pour aménager des stationnements, tels que le parking rue Braille, dont le projet a été validé en novembre dernier.

Le PPIM vidéoprotection prévoit 66 000 euros pour le déploiement de nouvelles caméras. Pour rappel, le PPI avait été anticipé en 2022, pour investir dans un nouveau serveur plus performant. 40 000 euros sont réservés dans ce PPIM pour déployer les pièges photo, mais surtout les saltos qui permettent de sécuriser nos équipements. Comme chaque année, nous retrouvons les 100 000 euros pour la maintenance du parc de nos caméras.

Le PPIM mobilier urbain sera de 80 000 euros, avec 20 000 euros consacrés à l'implantation de bornes électriques sur le domaine privé de la commune. Les 60 000 euros seront répartis entre le déploiement de poubelles de tri sur l'espace public et l'implantation d'arceaux de stationnement pour les vélos.

Le PPIM matériel s'élève à 120 000 euros. Il prévoit 30 000 euros pour le matériel informatique, 25 000 euros pour changer les mâts défectueux de la grand-place et des panneaux de signalétique des bâtiments municipaux. 20 000 euros sont inscrits pour acheter des instruments de musique mis à disposition des élèves de l'école de musique. 10 500 sont inscrits également pour équiper la police municipale en gilets pare-balles et racheter le nouveau chien qui remplacera Locky.

La ville continuera à aider les particuliers à travers ses aides au développement durable ou à l'achat de vélos. L'enveloppe est fixée à 110 000 euros, dont 10 000 accompagneront la fin du dispositif AMELIO qui évolue au niveau de la métropole européenne de Lille.

Outre les PPIM, d'autres investissements sont programmés pour un montant de 1 851 000 euros.

Le BP 2023 engage deux grands projets structurants : la construction du dojo avenue Schweitzer dans le cadre du NPNRU et la déconstruction de la salle Leplat, en prenant soin de trier les matériaux, qui permettra à l'issue la reconstruction de celle-ci aux normes dans le cadre du projet « Leplat Zéphyr » et de la revitalisation du centre-ville.

Le budget d'investissements prévoit également 250 000 euros pour engager les travaux d'aménagement extérieur de mail Dunant. 200 000 euros permettront également de poursuivre les travaux de rénovation de l'école de Lattre de Tassigny, engagés l'an dernier.

En 2023, bon nombre de projets vont être engagés. 28 000 euros sont réservés pour financer les appels à maîtrise d'œuvre en marché public, pour lancer la rénovation de la salle des fêtes, le retournement d'entrée du centre intergénérationnel, l'agrandissement de Blaise Pascal, entre autres. 30 000 euros sont prévus pour financer une AMO, travaux de la salle de Beaumont. 20 000 euros sont inscrits pour accompagner la ville dans la définition du tiers-lieu qui sera créé dans l'ancienne école Jules Ferry. Enfin, 50 000 euros sont reconduits pour le budget participatif saison 4, qui sera lancé le 1^{er} mars.

Le budget annexe du Zéphyr (délibération numéro 2) est un budget difficilement évaluable en recettes comme en dépenses, parce qu'il est basé, d'une part, sur une saison qui s'échelonne sur deux exercices entre octobre et juin et, d'autre part, sur une estimation approximative des spectacles organisés et sur une estimation de la fréquentation très variable en période de crise. La ville verse une subvention de 360 000 euros, partagés entre le déficit des spectacles à hauteur de 88 700 et de 271 300 pour la prise en charge des manifestations municipales organisées au Zéphyr.

Chers collègues, notre objectif était d'équilibrer le budget en maintenant un effort soutenu dans nos investissements et en axant une partie importante de nos PPI dans des dépenses de sobriété énergétique nous permettant d'atteindre nos objectifs ambitieux, mais réalisables d'une baisse de 30 % de nos énergies en maintenant une offre de service de qualité au sein de notre belle ville de Hem, sans augmenter les impôts et sans emprunt. Cet objectif est atteint.

Je tiens à remercier les services, les conseillers, les adjoints qui ont participé activement aux efforts demandés, avec beaucoup de professionnalisme et de pertinence. Je tiens aussi à remercier chaleureusement monsieur le Maire, qui m'accorde toute sa confiance et qui, à travers nos nombreux échanges, avec un grand N, m'oriente à chaque fois vers une gestion en bon père de famille.

Merci pour votre attention, merci pour votre écoute.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Gaëtan. Alors, avant d'attaquer le débat, je voulais simplement vous dire que j'ai oublié de faire voter l'approbation d'urgence du vote des taux. Puisque vous avez pu voir que, dans l'ordre du jour, nous avons oublié le vote des taux. Et donc nous avons ajouté cette délibération après la date, le délai des cinq jours. Nous sommes donc obligés de voter l'intégration de cette délibération numéro 22, qui a été présentée en même temps, puisque c'est la libération des taux.

Donc, je vous pose la question : est-ce que vous êtes pour l'intégration de la délibération 22, les taux de fiscalité locale 2023 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Trois. Très bien, merci.

C'est simplement pour l'intégration dans l'ordre du jour. Je note que vous n'avez pas d'avis pour l'intégration — ce n'est pas le vote des taux, c'est bien l'intégration. Le vote des taux sera fait à la fin de du débat, bien évidemment. Vous êtes pour l'intégration ? Nous recommandons, si vous voulez. C'est l'intégration. C'est parce que vous n'avez pas écouté ! En fait, quand nous avons envoyé l'ordre du jour, nous avons oublié de mettre la délibération sur les taux. Nous avons eu une délibération que les services n'ont pas relevée et donc, elle n'a pas été intégrée dans l'ordre du jour. Nous nous en sommes aperçus après le délai de convocation légal. Donc, pour l'intégrer à l'ordre du jour, je suis obligé de faire voter le fait que nous l'intégrons dans l'ordre du jour. Donc voilà, c'est la libération des taux, ce n'est pas pour voter les taux, mais simplement pour dire que nous allons pouvoir voter la délibération après. Voilà.

Donc, qui est pour l'intégrer dans l'ordre du jour ? Tout le monde est donc d'accord pour l'intégrer dans l'ordre du jour. Nous voterons la délibération sur les taux après, avec les autres.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent l'ajout de la délibération numéro 22 à l'ordre du jour.

Maintenant, je laisse la parole à chacun pour s'exprimer sur ce cette présentation, qui a été faite d'une main de maître par Gaëtan. Qui demande la parole ? Karima.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Alors, nous examinons ce soir ce projet de budget primitif pour l'année 2023. Cela concrétise tout ce que vous nous aviez présenté en décembre dernier, lors du débat autour de vos orientations budgétaires.

Malgré le contexte difficile dans lequel nous nous trouvons, ce budget doit impérativement tenir deux grands objectifs. D'une part, c'est maintenir un haut niveau de service pour les Hémois et les Hémoises — et Gaëtan a fini son propos dessus — notamment au travers de dispositifs de solidarité et de soutien envers nos concitoyens les plus durement touchés par les crises sanitaire, sociale et énergétique. D'autre part, c'est aussi accélérer la transition écologique, afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Alors, 2023, cela doit être l'année de l'action, l'année d'avenir, qui répond aux enjeux environnementaux et aux inégalités, parce que oui, amplifiée par la crise sanitaire, la crise sociale ne va pas s'atténuer. Elle s'accroît même par la flambée des prix de l'énergie, qui met en difficulté de nombreux ménages. Il nous faut agir pour garantir les sécurités du quotidien pour celles et ceux qui sont précarisés, fragilisés ou isolés.

Alors, sur tout ce que vous nous avez proposé, je vais donner de petits commentaires, de petits avis, des propositions.

La masse salariale augmente principalement par la hausse du point d'indice de la fonction publique décidée par l'État. Alors, c'est sûr que c'est une décision qui est bien entendu nécessaire et elle apparaît indispensable en 2023 tant les fonctionnaires ont eu un point d'indice gelé pendant de nombreuses années. Mais c'est sûr que cela s'est fait sans concertation avec les collectivités, que cela s'impose à nous un peu sans compensation.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a trop souvent une conséquence sociale majeure quand on veut la faire de manière beaucoup trop contrainte. C'est que l'on déshumanise les relations avec les habitants, le mal-être de certains agents. Et on voit l'effet immédiat sur la qualité de service rendu à la population. Donc, c'est bien de vouloir maintenir une qualité de service.

Nous l'avons vu, les dépenses d'énergie ont fortement augmenté, pour l'ensemble des collectivités comme pour les ménages. Cela contraint à faire des choix politiques. Je prends acte du chiffrage de l'économie à hauteur de 30 % à horizon de fin d'année. En fait, c'est important, un chiffrage, parce que s'il n'y a pas de chiffrage, il n'y a pas de portage politique derrière l'élu, des services. Et finalement, même si c'est un vœu pieux, tant qu'on ne le chiffre pas et qu'on ne tient pas à ce que cela se produise par des effets et des actions et, bien souvent, on oublie, ce n'est pas suivi. Donc, c'est important de les chiffrer.

De la lutte contre les îlots de chaleur à la promotion des mobilités actives, nous passons par la construction de logements respectueux de l'environnement, le projet NPRU2 ou des actions sur l'alimentation saine et locale. Hem doit renforcer les convergences entre solidarité et défi climatique.

La crise sanitaire et sociale a montré et montre encore combien l'émancipation des personnes permet de prendre du recul, de s'adapter et de résister face aux difficultés. L'émancipation, c'est ce qui permet le vivre ensemble, c'est renforcer les indispensables liens sociaux, c'est ce qui permet de construire des communs. Dans notre ville, c'est important de construire des communs. Et nous devons œuvrer à l'émancipation des habitants de tous les âges de la vie par un ensemble cohérent de politiques publiques, au premier rang desquelles, celles en faveur de la famille et de la jeunesse.

Alors vous l'avez dit, vous avez fait des choix budgétaires et notamment sur la jeunesse il y a une baisse de ce budget. J'entends l'argumentaire sur le nécessaire recentrage sur les compétences régaliennes de la commune. Mais près de 30 % des jeunes adultes vivent sous le seuil de pauvreté, avec un niveau de

revenu inférieur à la moyenne, puisque le seuil observé pour cette tranche d'âge et de 889 euros mensuels pour une personne seule. Alors moi, je pense que cela vaut le coup d'investir sur la jeunesse, parce que les jeunes ont particulièrement souffert de la crise. Je comprends qu'il faille faire des choix, mais les moins 11 % sur ce budget me paraissent importants.

Les besoins de culture, de sport, de loisirs ou de vivre ensemble, cela apparaît avec d'autant plus de clarté dans des moments de troubles. La politique culturelle doit améliorer l'accès aux œuvres, mais également à la pratique artistique de toutes et tous. L'éducation physique et sportive est indispensable pour la santé physique et mentale de chacun. Et nous savons à quel point la santé mentale est durement touchée. Alors je formule le souhait que nos équipements publics culturels, sportifs, intergénérationnels soient rapidement plus accueillants, mieux intégrés dans le tissu urbain — et c'est l'occasion avec les PPIM, je pense —, mais aussi rendus plus performants d'un point de vue environnemental.

Nous pouvons aussi faire des choix ou nous questionner sur de grands projets qui vont voir le jour. Je pense au dojo. Alors, il est rendu nécessaire, ce dojo. J'entends. Mais, à vol d'oiseau, entre Roubaix et Hem, cela va, en fait, faire trois dojos de manière très, très rapprochée. Nous avons l'actuel dojo au Centre Social, nous allons avoir le prochain qui va sortir de terre et Roubaix — mais nous en avons parlé en commission — à l'école Brossolette, prévoit un dojo. En fait, à vol d'oiseau, nous avons trois équipements publics sur une même thématique. Et peut-être que nous pouvons nous coordonner, réfléchir en intercommunalité pour trouver des solutions, voir qui va où. Et trois équipements publics sur cette même activité, cela fait beaucoup sur une parcelle de terrain très courte.

Aujourd'hui vous renouvez aussi — nous allons le voir après — le soutien aux acteurs qui font la richesse de la ville, qui permettent à tous et à toutes de découvrir, de choisir ou de s'émanciper. Or, peut-être que nous pouvons réfléchir aussi à une autre manière de décider l'octroi des subventions, en les fléchissant par politique publique, par exemple, et pas juste renouveler. Je ne dis pas que c'est ce qui se fait, mais souvent, quand les associations déposent un dossier elles se disent : « j'ai ce financement depuis dix ans et finalement je redépense mon dossier, parce que c'est la même chose, etc. » Peut-être que nous pouvons le réfléchir autrement. Peut-être que nous pouvons aussi faire une espèce de commission où nous mettrions des représentants d'associations, des citoyens, quelques élus. Puis, nous définissons ensemble des critères d'octroi de subventions. Nous faisons des propositions, nous émettons un avis sur les subventions qui sont présentées, aussi. Cela rend les choses plus transparentes et peut-être mieux comprises aussi par les différentes structures.

Il y a un PPIM sur lequel nous sommes en divergence : je vais parler de vidéoprotection. Je le dis souvent, ce sont des choix politiques. Pour moi, c'est un choix politique qui est très coûteux au regard de son bénéfice pour la population. Alors, je ne suis pas dans le déni. Je ne suis pas non plus dans la caricature. Je veux juste trouver une juste mesure, en fait, pour agir avec efficacité. Et moi, je pense que c'est vraiment la présence humaine coordonnée entre la police municipale, des médiateurs, des éducateurs aussi, parce que nous avons des clubs de prévention qui peuvent intervenir. Mais aussi, peut-être, réfléchir nos aménagements. L'aménagement urbain permet de voir, à certains endroits, certains moments de la journée, peut-être qu'il y a nécessité d'avoir une présence accrue à certains moments du jour, de la nuit, suivant certaines périodes. Et puis d'autres non. Des endroits où nous pouvons réfléchir à un dispositif qui est un peu plus pérenne et d'autres endroits, non. Voilà. Il y a peut-être quelque chose à creuser ensemble, pour ne pas tout axer sur une vidéoprotection, mais réfléchir les choses autrement et l'intégrer dans un environnement urbain différent.

Et puis, il y a la mobilisation et l'engagement des citoyens. C'est important. C'est nécessaire aussi, qu'ils puissent se saisir de ces échanges. C'est aussi pour cela qu'il y a des retransmissions de nos débats et c'est ce que nous avons demandé, puisque c'est important que chacun puisse comprendre comment nous fonctionnons. Et du coup, peut-être que nous pouvons réfléchir aussi pour favoriser l'entraide, la participation, la démocratie. Pourquoi ne pas mettre en œuvre un certificat d'engagement citoyen ? Cela se fait à certains endroits. Cela permettrait de reconnaître aussi l'engagement des Hémois dans la vie de la ville, dans certains dispositifs. Et en contrepartie de cet engagement, nous pourrions avoir des crédits à mobiliser, à utiliser pour la culture, le sport.

Voilà, ce sont des propositions. Nous sommes dans des orientations différentes parfois. Nous nous rejoignons sur un certain nombre de sujets. Je vais m'abstenir sur le budget. Ce ne sont pas mes orientations politiques. Je partage et je porte avec vous un certain nombre de propositions. Il y en a d'autres sur lesquelles je suis beaucoup plus mesurée. Donc, voilà ce que je voulais partager avec vous.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur DUPONT, d'abord.

M. Jacques DUPONT : Merci. Cette année encore, le groupe Hem Demain ne soutiendra pas le budget que vous présentez. Nous ne vous suivons pas dans vos choix liés aux recettes, nous n'avons pas les mêmes priorités concernant nos dépenses. Et pour nous, le défaut de dialogue et même de transparence reste trop présent dans votre méthode. Nous maintenons que, malgré les dépenses contraintes supplémentaires, notre contexte budgétaire nous permet d'intensifier notre transition énergétique et écologique et d'accroître notre capacité à aider le quotidien des Hémois.

La ville prévoit un excédent de recettes qui lui permet de mettre en réserve plus de deux millions d'euros et encore, votre communication sous-estime ce montant, puisque vous n'intégrez pas toutes les recettes attendues cette année. D'abord, vous n'avez pas souhaité imputer la recette constituée par la vente du terrain des enceintes de services techniques, pour une valeur annoncée en commission et ayant fait l'objet d'une délibération de l'ordre de 460 000 euros. Cette recette est pourtant bien moins incertaine que beaucoup d'autres que vous avez budgétées.

Ensuite, les recettes fiscales sont en constante augmentation. Même si le taux nominal d'imposition municipale n'augmente pas, l'indexation des bases fiscales sur l'inflation provoque une hausse. Et vous savez que, malgré vos effets d'annonce, vous laissez la fiscalité foncière des ménages hémois augmenter.

En conclusion, sur nos recettes, ces deux exemples démontrent que la ville a largement les moyens de faire preuve de plus de solidarité dans le contexte que nous connaissons. Comme chaque année, vous faites le nécessaire pour ne pas descendre en dessous des deux millions d'euros d'épargne nécessaire que vous constituez pour privilégier les investissements. Le fait de faire davantage pression sur les ménages pour maintenir votre niveau d'épargne ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons d'une gestion municipale au service des habitants.

Concernant les dépenses, deux axes sont privilégiés : maintenir notre attention à destination des plus modestes et, dans un contexte de sobriété, ne prévoir que des investissements durables contribuant à la transition énergétique et écologique. Vous avez pris des initiatives dans ces deux sens. Nous les soutenons. Vous avez en effet déclaré, au cours de vos discours de vœux, que nos CCAS ont dû faire face à 8 200 sollicitations en 2022 et que les Hauts Champs étaient considérés par la préfecture comme l'un des six pires quartiers de la MEL. Nous souhaitons que notre budget soit à la hauteur du défi de solidarité que cela représente.

Nous vous demandons trois mesures en particulier — je l'avais déjà fait au moment du ROB, mais nous n'en avons même pas discuté :

- Le gel des tarifs municipaux, que vous augmentez en 2023. Vous prévoyez une augmentation des tarifs qui paraît totalement injustifiée et illégitime au regard des excédents de recettes prévus ;
- Maintenir la subvention exceptionnelle de 100 000 euros, accordée en 2022 aux centres sociaux ;
- Indexer l'enveloppe des subventions à nos associations au minimum sur l'inflation pour éviter l'augmentation des cotisations de chacun.

Concernant les subventions, sachez que le choix des montants et les critères appliqués sont toujours aussi opaques et ne satisfont pas nombre de nos bénévoles. Je rejoins la proposition de Karima sur ce point. Malgré l'excédent de recettes, vous faites le choix, une fois de plus, de ne pas augmenter les aides aux associations qui subissent des dépenses supplémentaires, liées à la conjoncture. Vous avez juste répercuté les coûts des effets de l'inflation sur les colis de Noël auprès des personnes âgées. Ne pensez-vous pas que le contexte sera tout aussi dur pour les bénéficiaires des CCAS des Restos du cœur ou de

l'épicerie solidaire ? Eux n'ont pas eu la chance qu'on leur augmente leurs subventions. Je rappelle qu'elle est de 1000 euros, par exemple, pour les Restos du cœur, contre 1 650 euros aux scouts, par exemple.

Pour finir, nous ne pouvons pas — vous nous connaissez — débattre du budget municipal sans évoquer le poids que représentent sur nos comptes les investissements et le fonctionnement du Zéphyr. Comme vous, je comprends que la culture ait un coût. Pour autant, ce coût ne doit pas être un gouffre et cet équipement doit profiter à tous. Vous nous présentez un budget en l'absence de tout bilan de l'activité comprenant les taux d'occupation et de remplissage, une enquête sur la typologie des visiteurs, le résultat financier par type de manifestation, etc. Nous avons pourtant vu, cette année, des spectacles proposés à près de 45 euros la place et pas mal d'annulations. Les Hémois doivent savoir qu'en 2023 encore, 360 000 euros sont prévus pour éponger les pertes d'exploitation du Zéphyr. Cela représente plus du double de l'ensemble des subventions dédiées à l'ensemble de la culture à Hem.

Enfin, nous vous voyons vous en remettre aux réflexions d'Elodie Poux — qui connaît évidemment si bien notre ville — pour justifier cet ahurissant projet d'agrandissement des loges. Les Hémois doivent savoir que vous avez décidé de dépenser plus d'un million d'euros pour aménager, pour les stars de passage, un espace à un niveau de confort cinq étoiles, alors que l'argument du manque de budget a été avancé pendant des années pour refuser des travaux dans les écoles ou autres locaux associatifs ou de notre patrimoine. Plus que jamais, il est urgent de se doter d'une expertise et d'un cadre juridique associatif adapté à la gestion d'une salle de spectacle de cette catégorie.

En conclusion, j'ai entendu ce week-end notre ministre des Finances parler des finances de nos collectivités locales. Il soulignait la nécessité de consulter en amont, de dépenser mieux en préservant les investissements nécessaires, d'évaluer au peigne fin le sens et l'utilité des dépenses. Je souhaite qu'il soit écouté.

Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Il y avait Kamel MAHTOUR et après, Etienne DELEPAUT.

M. Kamel MAHTOUR : Merci, monsieur le Maire. Je voulais revenir sur la présentation. Je remercie monsieur le président des finances d'avoir présenté un bon rapport.

Moi, je veux réagir sur la jeunesse, sur ces 11 % que nous avons réduits. Nous l'assumons complètement. C'est nous, les élus, avec Fabienne LEPERS et les services, qui avons pris la décision de baisser. Pourquoi ? Il y a eu une action qui n'a pas fonctionné, qui est l'APELS, je vous le rappelle, était l'agence de l'insertion par le sport, avec des coaches. Cela n'a pas fonctionné pendant un an. Nous l'avions prévu sur deux ans, c'étaient 45 000 euros. Et nous l'avons arrêté, donc nous avons économisé 22 500 euros, parce que cela ne fonctionne pas. Quand cela ne marche, nous ne faisons pas une action pour nous faire plaisir à nous, les élus ou les techniciens, mais nous faisons cela pour le public. Et quand cela ne fonctionne pas, eh bien nous arrêtons. Il faut avoir la franchise de le dire.

Ensuite, toutes les actions de prévention ont été retenues, que ce soit les médiateurs, que ce soit les lieux de captation. Daouda fait un travail remarquable pour repérer les jeunes dans les quartiers, les jeunes invisibles, les jeunes qui ne sont pas dans des structures. Donc, nous avons maintenu ces fonds-là pour la jeunesse. Le Pass » à l'action a baissé. Pourquoi ? Parce que nous avons connu ces trois années, qui ont été très dures pour les jeunes, le confinement la première année. Il y a eu une baisse et donc, nous avons baissé un certain nombre de fonds. Mais le maire s'est engagé, si la demande repartait à la hausse, à faire une rallonge budgétaire.

Donc, pour les jeunes nous sommes toujours là, avec nos partenaires associatifs avec qui nous travaillons en étroite collaboration. Nous avons deux centres sociaux, l'AJTF, Horizon 9, Action Boxe, les clubs sportifs. Et nous avons toujours été là pour accompagner les jeunes et nous serons toujours là pour eux. Les jeunes en difficulté dans ces quartiers, monsieur DUPONT, les quartiers des Hauts Champs, c'est un territoire qui est riche par ses habitants et par ses jeunes. Il est certes en difficulté, mais il arrive toujours

à se relever. Et quand on dit qu'il est le pire des quartiers, ça, je suis contre. Dire que le quartier des Hauts Champs est le pire des quartiers de la MEL, c'est vraiment scandaleux. Dire cela, c'est ne pas respecter ses habitants et ses jeunes. Voilà.

Donc nous, nous serons toujours là avec la jeunesse et nous ne les abandonnerons jamais.

M. Etienne DELEPAUT : Simplement, je voulais revenir sur la genèse de la construction de ce que nous appelons « le dojo ». En fait, ce n'est pas vraiment un dojo, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il sort de la réflexion de nombreuses personnes qu'il nous fallait une salle de sport pour l'école Saint-Exupéry et qu'évidemment, le dojo qui était au Centre Social était trop petit. Donc, c'est pour cela que nous avons choisi de construire ce que nous appelons « le dojo », mais je rappelle qu'il y aura une salle multisports, trois terrains de sport, qui seront exclusivement réservés pour le judo. Et l'autre dojo, qui est actuellement trop petit, il faut le reconnaître, pourra servir à d'autres activités de lutte ou d'arts martiaux.

Quant au dojo qui se construit à Roubaix, effectivement ils construisent un dojo à Roubaix, nous venons de l'apprendre. Notre projet remonte à quatre ou cinq ans, donc nous l'assumons et nous le ferons vivre correctement, j'espère. Si les jeunes veulent aller plutôt à Roubaix qu'à Hem, parce qu'il y aura du karaté à Roubaix et qu'il n'y en aura pas à Hem, je le comprendrai parfaitement. S'ils veulent aller faire du judo à Roubaix ou à Hem, ce sera possible. Et effectivement, nous essaierons, comme dans les autres sports, de travailler avec l'adjoint aux Sports de la ville de Roubaix, avec qui je m'entends très bien, et cela ne posera pas de problème.

L'autre question qui est posée, à la fois par vous et par monsieur DUPONT, concerne les subventions. Effectivement, nous avons, en 2015, rédigé un document qui nous permet d'établir des subventions. Nous en avons parlé en commission avec vous, pas avec monsieur DUPONT. Nous pouvons effectivement revoir. Pour l'instant, nous avons fait nos subventions sur les critères que nous avons. Je ne suis pas opposé à ce que nous en reparlions, mais cela ne concerne pas que moi, cela concerne toutes les associations qui reçoivent des subventions. C'est une question qui est ouverte, voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Il y a encore des demandes de paroles : Saïd LAOUADI, Jean-François LECLERCQ, Jean-Adrien MALAIZE et Jérôme MEERSEMAN, dans l'ordre.

M. Saïd LAOUADI : Merci, monsieur le Maire. Moi, je vais revenir sur la partie jeunesse — et Karima en a fait part — de soutenir. Pour rappel, sur les quartiers des Hauts Champs/Longchamp — et je rejoins un petit peu ce qu'avait dit Kamel — il existe le GIP AGIRE, avec la Maison de l'Emploi. Et puis, il faut se rappeler l'histoire. J'appelle cela la colonne vertébrale. De l'épicerie solidaire jusqu'au Pôle emploi et à la Maison de l'Emploi, je ne pense pas qu'il y ait des centaines de quartiers en France où l'on regroupe autant d'acteurs autour de l'emploi, de l'accompagnement social des jeunes, des adultes, des familles. Cela, je le rappelle.

Donc, les jeunes qui sont en difficultés rentrent dans le cadre de la Garantie Jeune. D'ailleurs, nous devons être autour, pour le Val de Marque, de plus de 400 jeunes. Et pour information, nous travaillons tellement mal sur la commune de Hem que les villes de Lys-lez-Lannoy et Leers viennent de nous rejoindre dans le cadre de ce travail intercommunal. Donc, les jeunes en plus, dans le cadre de la Garantie Jeune, ont un soutien financier, ont un accompagnement, que ce soit dans le cadre de ce qu'ils touchent tous les mois, mais aussi dans le cadre de leur formation, dans le cadre de leurs déplacements.

Tout cela a été fait. Et encore une fois je le rappelle gentiment, parce que c'est en plus. On ne parle pas souvent du GIP AGIRE, parce que ce n'est pas une subvention, c'est une participation de la ville. Mais c'est un effort, quand même, qui n'est pas à négliger dans le cadre de l'accompagnement et le soutien des jeunes de 16 à 25 ans. C'est vrai que c'est dès 16 ans, ce n'est pas avant, mais ce n'est déjà pas mal ce qui est fait sur la commune.

Et, en plus de cela, nous avons quand même une multitude de structures autour. Et régulièrement à la Maison de l'Emploi, pour rappel, les centres sociaux, la prévention et tous les acteurs du secteur viennent se réunir pour, justement, l'accompagnement de ces jeunes et de ces familles en difficulté.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vais vous donner la parole, ne vous inquiétez pas. Nous allons continuer, Jean-François LECLERCQ, cela nous permettra de répondre à tout en même temps. Après, nous avons Jean-Adrien, Jérôme MEERSEMAN et après je vous redonnerai la parole, monsieur DUPONT.

M. Jean-François LECLERCQ : Merci, monsieur le Maire. Je voudrais effectivement rebondir également sur les subventions. Quand j'entends dire que les critères sont opaques, je trouve cela un peu gonflé de votre part, monsieur DUPONT. Les critères ne sont pas opaques, puisque nous les avons votés au sein de cette assemblée en 2015. Certes, ils sont peut-être effectivement à revoir pour certains. Néanmoins, ils ne sont pas opaques, mais ils ont très clairement été votés par cette assemblée.

Toujours par rapport à ces subventions, c'est en ce moment la valse des assemblées générales et je suis, comme certains de mes collègues, présent à de nombreuses assemblées générales de nos associations locales. Je ne parle pas, bien évidemment, des associations qui gèrent le social ou là, c'est effectivement, j'imagine, un peu plus compliqué. Mais, pour nos associations en général, que je sache, aucune n'est en péril aujourd'hui. Toutes ont un peu de trésorerie et quasiment toutes les associations que j'ai pu rencontrer lors de ces assemblées générales ont de quoi, aujourd'hui, voir 2023 sans aucun problème. Leurs cotisations, souvent, ne sont même pas revues à la hausse. Et pour certaines, elles n'ont même pas été prises, puisqu'il n'y a pas eu d'activité en 2021, voire 2022 pour certaines, à cause du Covid. Donc, nos associations se portent plutôt bien, en règle générale.

Et, en dehors des subventions, je rappelle que la ville les aide par d'autres moyens, que ce soient des locaux, des moyens techniques voire, pour certains, des moyens humains, de mise à disposition de personnels.

Mais effectivement, comme Étienne le disait, nous pouvons tout à fait retravailler certains critères qui peuvent être dépassés aujourd'hui. Mais je pense que nos critères aujourd'hui ont été clairement attribués, mis en place et en aucun cas ne sont opaques.

Pour ce qui est du Zéphyr, effectivement, comme tous les ans à pareille époque, nous parlons du budget. Et comme toujours, la bête noire qui est pour vous, monsieur DUPONT, le Zéphyr, revient à l'ordre du jour. Effectivement, cela a un coût. Enfin, je rappelle que les 360 000 euros de fonctionnement que la ville met dans ce budget primitif représentent 1,6 % de notre budget global de fonctionnement. 2022 a été une année de reprise, encore un peu compliquée avec le Covid. Certes, nous avons eu des annulations parce que des artistes ont annulé purement et simplement leur tournée, monsieur DUPONT. Nous n'y pouvons rien, malheureusement. Certains ont annulé, effectivement, faute de suffisamment de réservations. Ce n'est pas que chez nous, c'est aussi général. De grandes salles autour de nous ont même vu leurs adhérents baisser de près de 50 %. Donc, la crise est encore là au niveau du spectacle. Et je pense qu'au contraire, il faut continuer, persévérer et faire en sorte que cette salle du Zéphyr accueille encore plus de spectacles. Certes, cela a un coût pour certains spectacles. Vous parliez de 45 euros. Je peux vous dire que, pour le même spectacle, vous trouvez certains artistes beaucoup plus chers ailleurs. Nous restons sur des jauges raisonnables encore, en termes de billets d'entrée. Nous sommes en train de travailler sur, éventuellement, des abonnements sur plusieurs spectacles et sur essayer également de faire venir des spectacles et des artistes, pour permettre un tarif plus réduit encore que ce que nous pouvons proposer.

Revient bien sûr également à la charge l'agrandissement des loges. Ce n'est pas un caprice de star, monsieur DUPONT. À chaque fois, vous nous faites la remarque et la leçon, cela devient un peu rengaine. Mais bon, je vous rappelle que le Zéphyr sert également à nos associations locales et nos groupes locaux que sont l'école municipale de musique, le concert de printemps, le concert de Sainte Cécile où nous avons plus de cent musiciens sur scène, le gala de notre école de danse. Là, sur trois spectacles, nous sommes à 3000 personnes. N'oubliez également, la culture urbaine est présente, avec deux spectacles

nous sommes sur quasiment 2000 spectateurs sur deux galas. Nous avons Magadis avec Rock'n Chœurs, qui viendra prochainement au Zéphyr avec une association locale et des élèves, une chorale de Hémois.

Donc, ce Zéphyr profite à tous. Nous avons le théâtre de l'Aventure qui également propose des activités et en propose encore sur 2023. Donc, le Zéphyr sert à tous, petits et grands, de tous les quartiers, pour tous les goûts. Voilà. Et nous continuerons à le faire et à avoir une programmation la plus large possible, pour tous les publics. Et nous continuerons en 2023 et les années qui suivent. Simplement, je voulais rappeler ces quelques chiffres. Certes, cela a un coût.

Et pour paraphraser un de mes collègues élus de la métropole : la culture, ce n'est pas un coût, mais c'est un investissement pour l'avenir. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Jean-Adrien MALAIZE.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Je voulais juste revenir, notamment par rapport à l'intervention de Karima, sur le carnet citoyen. Au dernier mandat, avec Kamel à l'époque, nous avions mis en place le livret citoyen, qui a du coup été un peu arrêté, parce qu'il y a aussi eu le Covid et tout cela. Par contre, le carnet citoyen, si tu as des exemples cela m'intéresse, si tu peux me les envoyer. Cela peut toujours être intéressant de regarder, voir si nous pouvons le mettre en place ou pas.

Et après, je vais rejoindre ce que disait Jean-François par rapport au Zéphyr, notamment au fait que nous savons que vous ne voulez pas l'agrandissement des loges. Mais moi, je les ai vécues, les loges, à cent musiciens de l'orchestre dans une loge de 20 mètres carrés, à tout casser. On doit se changer dans les couloirs, on est dans les locaux de stockage matériel. Ce n'est vraiment pas top, quand on est dans une belle salle comme cela, quand on est à l'arrière, de devoir être entre les chaises qui sont pendues au plafond et les tables qui sont repliées sur le côté. C'est pareil pour Ainsi danse, où les danseuses se changent dans les locaux, dans le couloir, etc. Et j'allais reprendre aussi l'exemple d'Instant Karma pour l'avoir fait : les chanteurs sont dans les couloirs et le groupe qui est dans la loge, nous avons beau n'être que neuf, nous nous marchons quand même dessus. Donc, je pense que l'agrandissement des loges n'est vraiment pas une lubie.

Et comme disait Jean-François, ce sont les associations locales, ce sont elles qui font vivre aussi tout au long de l'année le Zéphyr. Et ce sont notamment ces associations, que ce soit l'EOH, Ainsi Danse, qui proposent des galas, qui ont aussi des mises à disposition. L'EOH, dans la subvention d'équilibre — je me trompe peut-être sur le chiffre, Gaëtan, je suis désolé, j'espère avoir bien écouté — il me semble qu'il y a 271 000 euros qui sont reversés par rapport à ce que la mairie offre en spectacles au Zéphyr. Je trouve que c'est énorme. Cela permet au concert de l'EOH qui, grâce aussi à Démos et Chorus, permet à des enfants des quartiers de pouvoir découvrir cela, et qui viennent avec leur famille au concert gratuit. Et donc, moi, personnellement, une subvention d'équilibre pour permettre d'avoir des événements gratuits au Zéphyr et que l'on découvre cette belle structure, je n'y vois pas de contradiction.

M. Francis VERCAMER, Maire : Jérôme MEERSEMAN.

M. Jérôme MEERSEMAN : Merci, monsieur le Maire. Moi, je ne compte pas répondre à des questions, à des commentaires ou à des remarques. J'aimerais juste revenir sur la présentation de Gaëtan DECOSTER, que j'ai trouvée très intéressante, revenir sur quelques points et mettre en avant le travail qui a été fait. Parce que, depuis le début de ce mandat, nous avons traversé deux crises. La première qui était sanitaire, avec le Covid, et nous avons su faire face et agir en proposant un grand plan de relance. Actuellement, nous traversons une crise économique : comme l'a dit Gaëtan, nous subissons de plein fouet une inflation galopante. Les salaires ont augmenté et là, je rejoins madame CHOUIA, en disant que c'était pour nos agents, quelque part, nécessaire, même si nous aurions pu attendre une compensation nécessaire de l'État.

Mais moi, j'aimerais mettre en avant, et j'ai souvent entendu dire que gouverner c'est prévoir, c'est anticiper. Et je pense que, depuis des années, c'est ce qui est fait sur la commune. Je peux dire que nous avons à Hem la chance — je dis bien la chance — de pouvoir dire que nous maintenons notre fiscalité à

un taux constant, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Nous avons la chance de pouvoir mettre en avant que notre emprunt reste nul, ce qui est une chance également. Nous avons également la chance de pouvoir dire que nous avons une capacité d'autofinancement de l'ordre de deux millions, qui nous permet de continuer à investir. Investir pour pouvoir répondre aux enjeux climatiques et énergétiques, investir dans les écoles, la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation, etc. De pouvoir continuer à maintenir une offre de services de qualité pour les habitants. Et donc, quand je dis « nous avons la chance », c'est le fruit d'un travail de longue haleine, auquel j'ai participé depuis quelques années.

Aujourd'hui, je pense que nous avons la chance d'avoir d'énormes qualités, d'avoir mis en place beaucoup de travaux qui nous permettent de préserver et surtout de préparer l'avenir. Donc moi, je voulais mettre tout ce qui a été fait en avant et dire que nous avons de belles choses mises en place sur la commune. Avec tout ce qui a été présenté, même si les années suivantes risquent d'être un peu plus difficiles, je pense que nous avons encore toutes les cartes en main pour faire de belles choses sur la commune. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : Je voulais simplement réagir très rapidement aux réactions que j'ai pu susciter. Mon propos n'était pas du tout de stigmatiser tel quartier vis-à-vis, par rapport à tel autre. Et que ce soit Saïd ou Kamel, ils savent très bien — parce que nous en parlons suffisamment ensemble — que nous reconnaissons leur travail et leur implication. Mais mon propos est, au contraire, d'estimer que leurs moyens devraient être supérieurs. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : C'était juste pour préciser sur les subventions : en fait, l'idée est peut-être de les voir autrement et de réfléchir autrement. Nous avons un tableau, finalement, qui décline toutes les subventions, ce que nous avons voté l'année précédente. Mais nous pouvons peut-être aussi faire un tableau différent, avec les aides directes et indirectes déjà, puisque les directes ce sont la subvention. Mais toutes les aides indirectes, c'est aussi la mise à disposition des locaux, etc. Donc, il y a une autre manière de le présenter et de le voir. Cela peut permettre aussi de pondérer parfois des demandes de subvention, en nous disant voilà, l'aide directe est de autant de pour cent, l'aide indirecte est de tant. Enfin voilà. Il y a une autre manière de penser, peut-être, la subvention et de réfléchir autrement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Allez, nous refaisons un tour alors. Anne DASSONVILLE ne s'est pas encore exprimée et après, je te redonne la parole, Étienne.

Mme Anne DASSONVILLE : Merci, monsieur le Maire. Je vous ai tous les deux entendus parler de transition écologique et énergétique et cela me réjouit, puisque je sais que c'est un sujet qui vous intéresse. Et cela tombe bien, parce que nous aussi. Je voulais juste repréciser quelque chose par rapport à toutes vos remarques et concernant le budget. Depuis presque trois ans maintenant que nous sommes élus, nous n'avons cessé d'axer un bel effort sur tout ce qui est nature, environnement et transition. Et j'en veux pour preuve que la moitié des actions du GOPH se confortent avec celles du PCAET de la MEL, de façon à, justement, améliorer cette transition écologique et énergétique, que nous savons tous nécessaire.

Pour la transition énergétique, évidemment, vous l'avez vu dans le budget, tout ce qui est sobriété est vraiment à l'honneur. Cela sert aussi le climat et cela sert les économies. Et c'est pour cela que, d'ailleurs, la redirection du budget sur l'amélioration des toitures de trois écoles s'est faite un peu dans l'urgence du moment. Cela devait normalement s'étaler jusqu'à la fin du mandat et hop, tout est axé sur 2023. Donc, cela montre bien que l'effort est fait en ce sens et tant mieux.

Et je voulais juste vous signaler quelque chose, c'est que toutes ces actions, toutes ces mises en œuvre et tout cet investissement que nous faisons sur cette transition écologique et énergétique ont été récompensés — et vous l'avez vu, sans doute, sur les cartes de vœux — par un label qui s'appelle TEN (Territoire Engagé pour la Nature). Et je suis assez fière de pouvoir vous dire que, dans la MEL, il n'y a

que deux villes qui sont labellisées TEN : c'est Lille et Hem. Donc voilà, je voulais le signaler et vous dire que nous étions tous engagés là-dessus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Etienne DELEPAUT.

M. Etienne DELEPAUT : Pour préciser que, quand nous donnons les subventions, elles sont effectivement fixées par rapport à un barème, mais toutes les aides indirectes sont prises en compte. C'est évident. Je ne vais prendre qu'un exemple : si nous regardons l'olympic, en matière de football, nous tenons compte du personnel mis à disposition et surtout, nous tenons compte des terrains de foot et de leur entretien. On peut considérer que leur subvention n'est pas énorme par rapport au nombre d'adhérents, mais quand nous leur parlons, ils comprennent très bien. Ils préfèrent que nous leur donnions du personnel et que nous tondions leur terrain, plutôt que de leur donner de l'argent. Donc effectivement, c'est pris en compte. Et ce n'est qu'un exemple, le foot. C'est pareil pour toutes les associations et Jean-François pourrait dire la même chose.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Je vous propose de répondre à quelques questions qui ont été soulevées et pour lesquelles nous n'avons peut-être pas eu les réponses complètes ou, en tous cas, certaines questions n'ont peut-être pas eu de réponse du tout d'ailleurs.

Je remercie Karima CHOUIA de son propos, qui était assez mesuré, assez juste, d'ailleurs. Je dois dire que, sur le fond, je suis assez d'accord avec ce qu'elle a dit. Toute l'inquiétude et tout l'objectif que nous devons nous fixer est effectivement d'éviter que la fin du mois soit contraire à la fin du monde. Enfin, que nous traitions les deux en même temps et non pas l'un ou l'autre. Et donc, que nous nous assurions que nous n'oublions pas la solidarité en traitant la transition énergétique. Et nous voyons bien que l'équation est difficile, étant donné qu'aujourd'hui, au 1^{er} février, l'électricité augmente de 15 %. Nous voyons bien, quand même, que ces sujets-là sont extrêmement difficiles, même s'il y a un bouclier énergétique que je ne dévalorise pas. Il n'empêche qu'il va falloir avaler les 15 %, surtout en plein hiver, puisque nous sommes quand même encore dans une période où le chauffage est très présent dans nos logements. Et donc, c'est un vrai sujet, pour lequel nous devons effectivement être vigilants.

Et je réponds d'ailleurs à cette question : les 100 000 euros que nous avons donnés non pas aux centres sociaux, monsieur DUPONT, mais au Centre Communal d'Action Sociale, nous les avons donnés l'année dernière et ils sont encore disponibles, parce qu'ils ont encore été relativement peu donnés. Donc, c'est pour cela que nous n'avons pas remis les 100 000 euros au CCAS au BP. Mais, bien évidemment, nous le mettrons au budget supplémentaire s'il y en avait besoin, car il n'est pas question de laisser nos habitants en grande difficulté sur le secteur.

Je vous rappelle que c'est sur étude du dossier, sur accompagnement social, que nous mettons cette aide aux particuliers pour vérifier qu'ils ont des problèmes, pour éviter que les gens viennent chercher des fonds alors qu'ils n'en ont pas forcément besoin. Et puis, surtout, un accompagnement social parce que, généralement, quand ils ne savent pas payer leur électricité ou leur gaz, ils ne savent pas non plus manger et ils ne savent pas non plus payer l'éducation à leurs enfants. Donc, nous travaillons sur l'ensemble et nous avons des assistantes sociales extrêmement professionnelles ici, à la ville de Hem — alors que ce n'est pas de notre compétence, je vous le rappelle quand même. Mais nous le faisons parce que cela nous paraît important de le faire pour suivre nos populations.

J'entends le dojo. Alors, je ne savais pas que Roubaix faisait un dojo à Brossolette. Je vois que vous fréquentez des gens chez les Verts qui sont bien placés à Roubaix. Moi, je n'en ai pas, malheureusement, donc je ne savais pas.

Il n'empêche que le dojo que nous faisons est un dojo pour le judo. Le club de judo, de mémoire, est le troisième club en termes d'adhérents. Je ne sais plus combien, nous sommes près de 500, je pense ? Je ne sais plus. 260 ? 260, mais une grande partie vient des quartiers Nord, elle vient des quartiers Hauts-Champs/Longchamp. Et donc, l'idée est effectivement de leur offrir un dojo qui soit dimensionné pour le nombre de jeunes qui le fréquentent, parce que le dojo que nous avons aujourd'hui est trop petit. Ce dojo sera donc plutôt orienté vers d'autres sports de combat, qui sont aussi en vogue dans nos quartiers,

qui peuvent être du pancrace, MMA ou d'autres formes, de la boxe ou d'autres formes de boxe que celle que nous connaissons, la boxe thaïlandaise ou la boxe je ne sais pas quoi. Enfin voilà, il y a beaucoup de sports de combat et c'est quand même très en vogue dans nos quartiers.

Et donc, je pense que c'est important de leur offrir des moyens d'exercer leur passion, parce que c'est aussi comme cela que nous avons « pacifié » — si je peux me permettre l'expression — ou en tous cas tranquilisé — les quartiers Nord. Quand j'entends le commissaire de police Haroune qui était là quand il était jeune inspecteur et qui est maintenant commissaire général, il me dit : « je ne sais pas comment vous avez fait pour avoir une tranquillité telle que vous avez aujourd'hui par rapport à ce que j'ai connu avant. » Eh bien, c'est parce qu'il y a eu un gros travail fait par les associations, par les structures sportives, ce que nous avons appelé « les écoles de discipline », où nous avons offert à nos jeunes des moyens de s'émanciper, de s'épanouir, de pratiquer une passion, un sport, de la culture et pourquoi pas, en faire un métier. Daouda SOW en a d'ailleurs été un des exemples frappants, puisqu'il a eu la médaille d'argent aux Jeux Olympiques. Il a ensuite créé sa structure de prévention et il fait un excellent travail avec la ville. Nous avons aussi des exemples à l'école de musique, où des élèves de l'école musique sont devenus professeurs aujourd'hui. Donc, vous voyez, nous avons ces exemples.

Il est donc très important de travailler sur ces structures de prévention. Donc, c'est ce que nous faisons et c'est ce que nous voulons continuer. Le dojo va dans cet esprit-là. C'est l'esprit d'offrir à nos jeunes et à notre association de judo, parce que nous en avons une — nous en avons deux, mais elles se sont regroupées —, des moyens de pouvoir pratiquer cela. Et ça, c'est vraiment un enjeu pour nous très fort, que nous voulons relancer, d'ailleurs. Et j'en profite pour vous dire que nous avons proposé, j'ai proposé — je pense qu'Étienne en a touché quelques mots tout à l'heure — de modifier ou de réfléchir à nouveau sur les critères, pour avoir des critères encore plus qualitatifs que ceux que nous avions avant, plutôt que des critères arithmétiques qui ne veulent rien dire. Plutôt des critères qualitatifs sur le taux de réussite, sur le nombre de jeunes en difficulté qui vont dans ces structures. Vous voyez, des choses comme celles-là qui sont très importantes, parce que cela participe effectivement à la tranquillisation, mais aussi à l'insertion des jeunes dans cette société, ce qui est très important, en tous cas pour la ville de Hem, et qui a marqué un peu sa réussite sur ces dernières années. Mais qui, je le sens bien, est un petit peu en train de s'émousser, parce que nous avons un peu perdu ce fil conducteur, peut-être, dans les associations, parce que cela va mieux, donc nous y pensons moins. Il faut vraiment relancer tout cela. Donc moi, je suis preneur de réflexions. Nous allons travailler sur ces critères. Je suis preneur de votre apport en la matière, j'ai entendu.

Les aides indirectes, vous avez raison. J'en ai parlé moi-même à Gaëtan la fois dernière, en disant que nous avons aussi des aides en nature, des aides de prêt, etc. Nous avons hésité à le mettre dans le diaporama et nous ne l'avons pas mis, parce que nous mettrons plutôt cela au compte administratif. Mais l'idée est effectivement de le valoriser quelque part, de rappeler que le Centre Social a un bâtiment gratuit, qui a quand même été évalué à 100 000 euros par an de loyer. C'est 100 000 euros par an, cela a été estimé par les services fiscaux. Ils paient zéro. Je passe sur la Mission locale et la Maison de l'Emploi, qui sont aussi des structures externes à la ville et qui paient zéro de subvention. La valorisation du loyer était de 60 000 ou 70 000 euros, je ne m'en souviens plus. Enfin, cela a même dû augmenter depuis, parce que depuis le temps, cela a dû changer. Il y a un certain nombre d'associations comme ça. Le théâtre de l'Aventure a un local gratuit à disposition, le tennis a un local gratuit à sa disposition. C'est une école de tennis également. Voyez, nous avons énormément de locaux où ils sont exclusifs sur leur local, ils gèrent eux-mêmes leurs locaux et ils ont un local gratuit qui permet de pratiquer cette politique que je viens de vous expliquer. Donc, c'est important pour moi.

Et sur les critères, nous sommes prêts à travailler ensemble, en tous cas avec les adjoints correspondants. Je pense que nous l'avons déjà évoqué dans différentes réunions précédentes et je pense que c'est important.

Je reviens sur d'autres sujets que vous avez évoqués. La baisse du budget jeunesse : Kamel a tout à fait raison de rappeler que, d'abord, c'est une baisse en pourcentage. Il ne faut pas oublier que le budget a fortement augmenté. Donc, à partir du moment où le budget jeunesse baisse un petit peu, en pourcentage, cela fait élevé par rapport au budget général, puisque le budget général a augmenté de 5 %,

alors que le budget jeunesse a plutôt baissé un petit peu. Donc forcément, le *gap* représente 11 %, mais ce n'est pas 11 % de baisse. C'est simplement une baisse par rapport au budget de l'année dernière. Mais par rapport au budget de cette année, la baisse en pourcentage est plus importante.

J'entends l'idée du seuil de pauvreté. Je ne sais plus, je crois que c'est madame CHOUÏA qui a expliqué qu'une baisse du budget jeunesse était embêtante, parce que nous avons un certain nombre de jeunes en dessous du seuil de pauvreté. Je vous rappelle que le budget jeunesse de la ville n'est pas là pour se substituer au département qui, lui, vient éventuellement aider les jeunes dans le cadre de la prévention ou de l'accompagnement des jeunes, puisque c'est sa compétence. Nous, nous accompagnons les jeunes dans l'animation. Éventuellement, nous avons quelques actions du type « Pass à l'action », qui viennent aider les jeunes à faire, à s'émanciper ou à faire un certain nombre d'actions ou de projets. Mais l'essentiel du budget de la jeunesse, c'est d'abord de l'animation, de l'animation d'été, des animations dans les CLSH, des animations dans les structures. Mais c'est cela, notre budget jeunesse, en priorité. Il y a un petit peu de prévention dans les collèges, mais l'essentiel de la prévention est faite par des structures extérieures, qui sont Horizon9, qui sont le département — qui finance d'ailleurs Horizon9, parce que c'est plutôt leurs compétences.

Donc, dire que la baisse de 11 % du budget de la jeunesse va impacter la pauvreté des jeunes, non. Il va simplement impacter l'animation éventuellement. Et encore, Kamel a bien expliqué qu'en fait, nous maintenons les animations. Peut-être ont-elles été un peu réaménagées pour coûter moins cher. Je prends celle, par exemple, de « Sea, Hem and Sun », qui est plus longue en temps, mais nous avons retiré un week-end pour éviter d'avoir des heures supplémentaires de dimanche qui coûtent trop cher. Par contre, nous avons compensé par des journées normales. Donc, en fait, il y a plus d'heures ouvertes pour les jeunes, tout en coûtant moins cher. Donc vous voyez que nous essayons de trouver des solutions qui améliorent ou, en tous cas, qui n'affectent pas la qualité, mais qui coûtent un peu moins cher.

D'ailleurs, c'est ce que vous avez dit, madame CHOUÏA, et je vous en remercie, parce que vous avez bien dit que vous vouliez qu'il y ait une qualité de service rendu et que c'était le cas. En tout cas, c'est ce que j'ai compris dans vos propos. Je vous remercie de l'avoir reconnu, c'est toujours important d'avoir des élus qui sont dans la sincérité de leurs propos et dans la justice ou la justesse de leurs interventions.

Ce n'est pas le cas de monsieur DUPONT, c'est pourquoi que je dis cela, parce que pour des propos de mauvaise foi, je n'ai jamais vu pire ! Jamais vu pire ! Sur les recettes, vous n'êtes pas d'accord avec ce que nous avons mis, mais, en même temps, vous nous dites que nous n'avons pas mis les recettes d'investissement, alors que nous parlons du fonctionnement. Vous avez dit que je vous avais dit que nous avions inscrit des recettes qui n'étaient pas sûres et que celles qui étaient sûres, nous ne les avons pas inscrites. Enfin, je n'ai rien compris à votre intervention qui n'avait ni queue ni tête.

Moi, simplement, je lis la lettre du Maire : *« nos conseils, pour estimer dès à présent et de manière prudente vos dotations 2023 à population stable, une dotation forfaitaire identique à 2022 »*, c'est ce que nous avons fait. *« Une DSR qui évolue de manière identique à 2022 »* : c'est ce que nous avons fait, puisque nous n'y sommes pas éligibles. *« Une DNP stable si la commune demeure éligible »* : c'est ce que nous avons fait. Donc, nous avons fait exactement ce que la lettre du Maire dit et ce qui a été dit par le ministre. Maintenant, je sais bien que vous soutenez le gouvernement quand cela vous chante, mais, en tous cas, nous n'avons fait que cela. Et ce n'est pas la peine de m'en vouloir si le gouvernement a augmenté la valeur locative de 7 % et que tous les Français vont payer ce que le gouvernement devait nous compenser. Je n'y peux rien, moi.

Un intervenant : [inaudible]

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, mais, moi, je me prononce, parce que, quand vous nous dites que vous n'êtes pas d'accord avec les recettes et que tous les Hémois vont avoir des impôts qui vont augmenter, je vous rappelle que c'est le gouvernement qui a proposé d'augmenter les valeurs locatives de 7 % et ce sont tous les Français qui vont payer 7 % de plus pour une compensation de choses qu'ils ont décidées, parce qu'ils n'ont pas voulu augmenter les dotations d'État. Je le rappelle quand même. C'est-à-dire que ce sont les Français qui vont payer et non pas l'État. C'est exactement cela qu'il se passe.

Donc, aujourd'hui, ne venez pas me reprocher d'avoir demandé aux Hémois de payer ce que le gouvernement n'a pas voulu compenser, parce que c'est exactement cela qui va se passer. Je le rappelle quand même.

Monsieur DUPONT, je ne vous ai pas interrompu que vous parliez, laissez-moi terminer mon intervention. Je vous donnerai la parole après, si vous voulez.

Sur le gel des tarifs municipaux, je pense que, là aussi, vous auriez mieux fait de vous taire. Le jour où nous augmentons de 15 % l'EDF, me dire à moi que nous allons peut-être augmenter les tarifs et que ce serait mieux de les geler, je pense que vous feriez mieux de vous taire, quand on est le représentant — puisque c'est comme cela que vous vous présentez — de la majorité présidentielle dans la ville. C'est comme cela que vous vous présentez, c'est comme cela que tout le monde vous appelle. Donc, quand on est représentant de la majorité présidentielle, on commence par reprocher aux autres ce que l'on fait soi-même, je voulais quand même le dire !

Sur les subventions, effectivement, nous avons gardé l'enveloppe des subventions. À partir du moment où nous avons des difficultés à équilibrer le budget, effectivement, nous ne commençons pas à augmenter les subventions à tout venant. Nous augmentons les subventions là où il y a des demandes de subventions, parce que je vous rappelle qu'il y a une règle simple en subventions : il faut d'abord faire une demande. Il y a des associations qui n'ont pas fait de demande, donc celles-là ne peuvent pas avoir de subventions, puisqu'elles ne respectent pas la loi. Ensuite, quand elles ont des demandes, nous regardons si elles vont dans le sens des objectifs que nous nous sommes fixés, notamment des objectifs de solidarité ou de transition énergétique, puisque c'est l'objectif que nous nous sommes fixé dans le DOB et que vous avez d'ailleurs approuvé. Enfin, vous n'avez pas voté le DOB, puisqu'il n'y avait pas de vote, mais vous avez indiqué que c'était une bonne idée, monsieur DUPONT. D'ailleurs, vous l'avez encore rappelé à l'instant.

Donc, quand elles ne vont pas dans ce sens-là, nous n'augmentons pas les subventions. Je ne vois pas pourquoi nous irions subventionner une association qui va faire la fête le samedi soir avec tous ses amis, etc. Non. Nous allons aider quelqu'un qui va aider, une association qui va aller dans ce sens-là. Donc, celles qui nous ont accompagnés sur ce principe, qui ont posé des projets dans ce sens-là, nous les avons parfois aidées, c'est vrai. Et parfois, nous ne les avons pas aidées, parce que nous n'avions pas forcément l'enveloppe pour le faire. Mais, en général, c'est comme cela que nous avons choisi.

Enfin, sur le Zéphyr, vous le savez, c'est le marronnier de nos budgets. Le Zéphyr. Je vous l'ai dit la fois dernière : vous auriez dû aller voir Elodie Poux. Vous auriez dû y aller, parce que vous vous seriez reconnu dans les propos d'Elodie Poux, tellement c'était caricatural ce que vous avez dit tout à l'heure. Nous ne faisons pas de loges luxueuses pour les artistes, nous faisons des loges pour tous ceux qui pratiquent le Zéphyr. Parce que, quand nous avons deux loges et que nous voulons éviter du harcèlement, que nous voulons éviter des problèmes de sécurité auprès des enfants qui sont là. Je vous rappelle qu'il y a quand même 600 gosses qui viennent pour les écoles de danse, des grands et des petits en même temps. Lorsque vous avez l'orchestre d'Hem, où il y a près de cent musiciens qui viennent et qui sont dans le couloir, ou à se geler dehors, comme c'est le cas à la Sainte Cécile, où certains étaient dehors, parce qu'ils n'arrivaient pas à entrer dans le couloir. Lorsque vous avez — je ne l'ai pas encore annoncé parce que ce n'est pas encore tout à fait officiel — la police nationale qui va venir jouer pour les trente ans de l'école de police — c'est l'orchestre de la police nationale qui vient pour jouer — ils vont venir, ce sont des musiciens professionnels de la police nationale. Nous allons devoir les recevoir comme nous les recevons là, parce que les loges ne seront pas faites. Mais où allons-nous les recevoir ? Eh bien, nous allons recevoir les 50 ou 70 musiciens dans le couloir et dans la réserve, parce que nous n'aurons pas de salle pour les recevoir. Si vous trouvez que c'est bien, je suis désolé, je ne suis pas d'accord avec vous. Et donc nous faisons cela.

Et quand vous dites que nous préférons financer le Zéphyr à la place des écoles, alors là, je voudrais bien que vous m'apportiez des chiffres des autres villes. Je voudrais bien que vous m'apportiez cela, monsieur DUPONT, parce que quand on annonce des choses, on essaie de les prouver. Moi, j'attends vos chiffres, parce que moi, je peux vous sortir combien nous avons dépensé d'argent en investissement sur les écoles

sur les vingt dernières années. Je pense que nous avons dépensé plus que la ville de Roubaix ! Plus que la ville de Roubaix ! Alors, arrêtez de raconter n'importe quoi sous prétexte que vous pouvez faire des effets de manche. J'ai horreur des gens qui racontent n'importe quoi.

Nous, nous devons faire des budgets sincères. Je pense que la moindre des choses est que les élus aient des propos sincères. Que vous ne soyez pas d'accord avec nous, je veux bien le croire. Nous pouvons avoir des discussions. Avec madame CHOUIA, nous ne sommes pas d'accord sur certains sujets, elle a tout à fait raison de le dire et nous pouvons en discuter, etc. Mais alors, raconter des choses pareilles... Que j'ai dit que c'était le pire des quartiers ? Je n'ai jamais dit cela. C'est honteux, ce que vous avez dit ! Honteux ! J'ai simplement dit que la ville d'Hem était sortie des villes les plus pauvres de France et que, du coup, nous avons perdu les financements. Je ne vois pas ce que cela a à voir avec les quartiers. C'est honteux ce que vous avez dit ! Honteux ! Mais j'ai honte pour vous ! On a l'impression d'entendre le Front National ! Mais c'est honteux ! Honteux ! Vous ne vous rendez même pas compte de ce que vous dites.

M. Jacques DUPONT : J'ai dit simplement — et il n'y a pas de quoi vous mettre en colère...

M. Francis VERCAMER, Maire : Mais si !

M. Jacques DUPONT : Je vous ai dit simplement que la préfecture avait dit que le quartier était... C'est ce que vous avez dit, je peux vous dire quand.

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, je n'ai jamais dit cela et le préfet sûrement pas. Alors là, je peux vous dire que le préfet n'a sûrement pas dit cela. Le préfet a dit qu'il était au ministère de la Santé et qu'il m'avait vu faire les amendements et qu'il trouvait que j'avais bien bossé à l'Assemblée nationale. C'est ce que j'ai entendu, je n'ai pas entendu qu'il parlait des quartiers.

M. Jacques DUPONT : Il se fait que je prends des notes, moi, quand vous parlez. J'ai remarqué. Vous avez fait un discours aux vœux du personnel. En sortant, j'ai fait un message et j'ai dit « j'ai remarqué trois choses que Francis VERCAMER a dites ». 8200 sollicitations au CCAS en 2022, les Hauts-Champs décrits comme un des pires quartiers de la MEL par la préfecture, et plus 5000 euros pour le COS. Voilà les choses que j'avais dites.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est vous qui le dites, c'est ce que je vous reproche. Mais moi, je n'ai jamais dit cela. Vous avez dit que c'était moi qui avais dit cela. C'est vous qui le dites dans votre texto.

M. Pascal NYS : Ce que je vous conseille, c'est d'essayer de comprendre ce que disent les autres, parce que, manifestement, vous avez un problème de compréhension, monsieur. Ce n'est pas possible. Vous avez vraiment un très gros problème, monsieur.

M. Francis VERCAMER, Maire : S'il vous plaît, je vais terminer.

Sur le taux de financement, là aussi, vous nous reprochez de mettre deux millions d'autofinancement et, en même temps, vous nous dites : « je suis d'accord avec vous sur l'investissement sur la transition énergétique. » Mais comment les finançons-nous ? Si nous ne faisons pas l'autofinancement, comment finançons-nous l'investissement ? Votre affaire, votre présentation n'a ni queue ni tête.

M. Jacques DUPONT : Vous savez que depuis 2017 et ce qu'en disait la Cour régionale des comptes, nous savons que les ratios de la ville de Hem sont excessifs en termes d'épargne et de réserve. Nous reprochons actuellement au niveau national qu'il y a 35 milliards d'épargne dans les collectivités locales et on reproche à l'État de s'endetter pour les financer. À Hem, c'est la même chose. Nous avons 13 millions de réserve. Cela avait été décrié par la Cour régionale des comptes en 2017 et vous maintenez toujours le même principe. C'est un choix politique. Je ne le critique pas, je n'ai jamais dit que la gestion était mauvaise. J'ai simplement dit que le budget de fonctionnement était sacrifié au profit des investissements et que vous favorisez dans tous les cas les investissements, même les investissements qui ne font pas cas de sobriété énergétique.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, monsieur DUPONT, j'ai entendu. Je ne vous avais pas donné la parole, mais je vous ai laissé terminer. J'ai entendu. Simplement, moi, je considère qu'un budget est un budget annuel. Les 13 millions de réserves ont été expliqués à la Chambre régionale des comptes à l'époque pour financer le PRU. Je vous ai montré la fois dernière, lors du débat d'orientation budgétaire, que le PRU c'était 18 millions d'euros. Aujourd'hui, nous ne les avons pas. Donc, les 13 millions, nous allons les consommer là-dedans.

Et j'ai encore rencontré la préfecture aujourd'hui, qui m'a dit : « vous avez bien fait de faire cela parce que, malheureusement, nous avons beaucoup moins de financements aujourd'hui. » Parce que même le fonds vert ne finance pas ce genre de choses-là. Il finance un peu de transition énergétique, mais pas beaucoup. Ce sont surtout les villes de moins de 10 000 habitants qui sont financées. Parce que j'ai demandé, justement, pour avoir du financement pour l'éclairage public. Je ne l'ai pas obtenu, puisque c'est pour les villes de moins de 10 000. Nous, nous avons un peu sur la transition énergétique, nous allons aller chercher un peu de fonds vert, mais nous n'allons sûrement pas avoir 5 millions d'euros.

Donc aujourd'hui, pour terminer l'ensemble du programme de ce que nous avons prévu, et notamment le Centre Social de la Lionderie, le dojo, la salle Leplat, la salle de Beaumont, la salle Dunant, etc. il nous manque encore 10 millions d'euros. C'est-à-dire que, même en mettant les recettes prévisionnelles, les réserves et la blanchisserie — que vous avez oubliée — pour 3 millions, il nous manque encore 10 millions d'euros. Donc, ce sera présenté à la prochaine commission finances, puisque nous allons vous le faire au moment du compte administratif. Vous verrez où nous en sommes. Parce que là, vous parlez dans le vide, vous ne connaissez pas les perspectives budgétaires. Mais nous allons vous les montrer, nous avons prévu de les faire au moment du compte administratif, donc vous les aurez. Et vous verrez, ce n'est pas si simple que cela.

Vous voulez reprendre la parole, allez-y, monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : [Inaudible]

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous ne mettez pas votre micro, nous ne pouvons pas enregistrer.

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. Nous allons passer au vote, nous avons les délibérations 1, 2, 3 et 22 à voter. Nous allons les voter l'une après l'autre.

La délibération numéro 1 est le budget principal — budget primitif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Un.

Avec 30 voix pour, 2 voix contre de Mathilde LOUCHART et Jacques DUPONT et une abstention de Karima CHOUIA, les élus approuvent la délibération numéro 1, budget principal — budget primitif.

Le budget annexe Zéphyr — budget primitif, le numéro 2 : qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Trois.

Avec 30 voix pour et 3 abstentions de Karima CHOUIA, Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART, les élus approuvent la délibération numéro 2, budget annexe Zéphyr — budget primitif.

Subventions aux associations année 2023, la libération numéro 3, qui est pour ? Alors, certains ne peuvent pas voter. Qui est contre ? Abstentions ? Madame CHOUIA ? Vous avez voté pour. Simplement, sur Idélivre vous avez tous les gens qui ne pouvaient pas voter pour l'association. Ce sera pris en compte. Nous allons prendre en compte, nous avons les noms. Je vous rappelle la règle : lorsqu'un membre du Conseil municipal est administrateur non désigné, c'est-à-dire en son nom personnel, il ne peut pas voter pour les subventions. Par contre, quand il est désigné par le Conseil municipal, la loi 3DS qui est passée récemment a indiqué qu'il pouvait voter, parce qu'il n'était pas conseiller intéressé, puisqu'il avait été élu par le Conseil municipal pour y être membre de droit. Je voulais simplement vous le faire remarquer.

Avec 25 voix pour et 2 abstentions de Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART, les élus approuvent la délibération numéro 3, subventions aux associations — année 2023, 6 conseillers ne prenant pas part au vote : Blandine LEPLAT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Sabine HONORE, Chantal LAHARNAR et Guillaume BOCQUET.

Et enfin, la dernière des libérations, la 22, qui correspond au vote des taux, qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Trois. Merci.

Avec 30 voix pour et 3 abstentions de Karima CHOUIA, Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART, les élus approuvent la délibération numéro 22, taux de fiscalité locale 2023.

8-CONVENTION OPUS AVEC L'ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE ET LE CENTRE SOCIAL 3 VILLES

M. Francis VERCAMER, Maire : Et je passe la parole à Jean-François LECLERCQ pour la délibération numéro 8.

M. Jean-François LECLERCQ : Merci, monsieur le Maire. Je suis très heureux de vous présenter cette délibération qui fait suite au dispositif Démos, pour lequel la ville était partenaire sur les deux éditions 2017-2019 et 2019-2022, qui étaient en collaboration avec la métropole européenne de Lille, l'Orchestre National de Lille et la Philharmonie de Paris. Les deux Démos sont terminés.

Un nouveau dispositif est donc proposé par la MEL, auquel nous avons bien évidemment souscrit et nous avons postulé. Donc la ville de Hem a été retenue, au même titre que huit autres villes de la métropole. Donc cela concerne une dizaine d'enfants qui pourront intégrer ce nouveau dispositif. Enfants issus des écoles et des quartiers en QPV, donc des enfants qui, aujourd'hui, sont loin de la musique, notamment de tout ce qui est musique classique et découverte des instruments. Ce dispositif permettra donc à de nouveaux petits Hémois d'intégrer un groupe au sein d'Opus.

Ce sera, sur la métropole, environ 90 enfants qui pourront s'initier, entre autres, à la musique, mais pas seulement, puisque ce dispositif, en dehors de la pratique instrumentale, leur permettra d'avoir également une pratique vocale et corporelle, de l'expression artistique, mais également la culture musicale et artistique et après, la lecture et l'écriture du langage musical.

Aujourd'hui, nous sommes en phase de « recrutement ». Demain, nous aurons donc cette phase de « recrutement » au Centre Social Trois Villes, puisque nous sommes partenaires sur cette convention avec le Centre Social Trois Villes. Donc demain, nous allons rencontrer les familles et les enfants susceptibles d'intégrer ce dispositif qui démarrera après les vacances de février.

C'est le même principe que Démos. Ce seront donc des ateliers en temps extrascolaire, qui se feront une fois par semaine au Centre Social Trois Villes. Et régulièrement et ponctuellement, les enfants se retrouveront tous ensemble pour participer à des temps forts avec les neuf villes regroupées sur des mini concerts. Et au fil de l'année, des concerts seront proposés soit au sein de l'ONL ou dans les autres villes de la métropole.

La convention a donc pour objet de prendre les dispositions que fera la ville et le Centre Social Trois Villes. Nous, nous mettons à disposition un encadrant artistique professionnel, donc un professeur de l'école de musique, et le Centre Social un encadrant social. L'objectif, bien évidemment, c'est qu'au terme de ce dispositif, les petits Hémois qui auront profité de ce dispositif intègrent l'école de musique. Pour mémoire, je vous rappelle que, sur le deuxième Démos qui s'est terminé l'année dernière, avant les vacances d'été, nous avons la chance d'avoir sept enfants sur les douze qui ont intégré l'école municipale de musique à la rentrée scolaire 2022/23. Et donc, depuis le mois de janvier, ils ont vraiment un cursus complet, au même titre que les autres enfants de l'école de musique, donc c'est vraiment super.

Également, l'avantage est que les familles sont derrière, donc c'est aussi un plus. Nous parlions tout à l'heure que les familles et les petits Démos venaient au Zéphyr voir les concerts de l'EOH, mais pas seulement, puisque nous les avons tous invités lorsque les sœurs Berthollet sont venues à un concert. Nous avons convié ces enfants avec leurs familles à venir assister à ce concert gratuitement, leur permettant ainsi de découvrir autre chose et de découvrir de véritables musiciens sur scène et dans le cadre d'un concert. Voilà, c'est cela aussi, le Zéphyr : permettre à des enfants très, très loin, au départ, de la musique classique, de découvrir à la fois un instrument, se familiariser, mais également le pratiquer.

Je suis donc très heureux que la ville ait été retenue pour ce nouveau projet Opus, qui démarrera donc après les vacances de février. Et pour ce faire, la ville octroie une subvention de 6000 euros par an à la MEL, mais également une participation financière auprès du Centre Social Trois Villes pour les ateliers qui se feront au sein du Centre.

Voilà, merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Est-ce que quelqu'un veut intervenir sur cette délibération ? Oui, madame LOUCHART ?

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Je voulais d'abord dire que je n'aime pas le mépris dont vous faites preuve, parfois, dans vos réponses. Et je trouve que ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord sur certains sujets que l'on doit nous dire que nous sommes nuls, que nous ne comprenons rien, ou ce genre de choses. Et j'espère que nous éviterons, dans les prochains débats, ce genre d'altercation.

Alors moi, je voulais dire que nous étions ravis de voir que la MEL avait repris Démos — Opus maintenant — parce que c'était vraiment très frustrant de voir le projet s'achever au bout de trois ans, alors qu'il avait fait preuve de beaucoup de réussite et de beaux résultats.

Maintenant, j'entends que l'objectif à terme est de faire en sorte que les Hémois qui ont utilisé le dispositif puissent intégrer l'école de musique et c'est très bien. Mais je me dis, si au bout des trois ans nous savons que l'investissement de la MEL dure trois ans, est-ce que nous ne pouvons pas anticiper le processus pour faire en sorte de pouvoir le pérenniser, nous, ville, à plus long terme ? Et faire en sorte qu'il y ait, après, d'autres enfants qui puissent également intégrer l'école de musique, sans forcément que ce soit la MEL qui paie le dispositif.

De manière plus globale, en fait, c'est de faire en sorte que la politique publique de l'accès à la musique pour tous soit plus étendue, que nous mettions plus de force sur cet objectif-là. Moi, personnellement, je ne pratique pas l'école de musique, ce sont les retours que l'on m'en fait. Aujourd'hui, les tarifs sont chers et les conditions d'accès difficiles, notamment si l'on n'est pas proche du fonctionnement, etc. Et le bilan de fréquentation montre quand même des disparités. Donc l'idée était de dire : est-ce que nous ne pouvons pas réfléchir à faire en sorte de démocratiser de manière un peu plus forte la musique, pour les enfants qui n'y ont pas forcément accès et au-delà des trois ans du dispositif ?

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur LECLERCQ.

M. Jean-François LECLERCQ : Merci. Effectivement, je vois que vous ne pratiquez pas l'école de musique, donc vous ne savez pas comment elle fonctionne.

Je rappelle simplement qu'aujourd'hui, sur l'école de musique, nous avons doublé l'effectif sur cette dernière rentrée scolaire, puisque nous avons mis en place de nouveaux ateliers, avec notamment l'éveil musical pour les plus petits. Donc, cela permet effectivement derrière, aux enfants, d'intégrer beaucoup plus tôt l'école de musique et de pouvoir s'initier à un instrument de musique dès le plus jeune âge, pour pouvoir ensuite rentrer plus facilement sur un cursus normal.

En termes de tarifs, effectivement, il y a un coût. Je rappelle que c'est un droit d'inscription et c'est loin d'être le coût réel que coûte un enfant sur une année au sein de l'école municipale de musique. Je rappelle

que pour le coût le plus bas, nous devons être autour de 50 euros sur une année, pour les familles avec un quotient familial le plus bas. C'est un coût qui reste, pour moi, très raisonnable. Nous devons également, puisque nous parlons de tarifs, revoir également — et c'est une question de madame CHOUIA — les conditions de tarification de nos différentes écoles de discipline. Monsieur le Maire l'avait évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Cela fait donc partie des choses qui doivent être revues. Donc pourquoi ne pas, effectivement, retravailler sur cette tarification ? Je rappelle que c'est un droit d'inscription et pas une cotisation générale. Et c'est un coût relativement peu important, j'estime. Même si je peux reconnaître que, pour certaines familles, cela peut être encore aujourd'hui un obstacle, mais voilà. Nous pourrions tout à fait revoir ce sujet lorsque nous reverrons nos tarifications complètes pour la rentrée 2023/24.

Après, au niveau de l'accessibilité, je pense que tout un chacun peut y accéder facilement. Nous l'avons toujours dit lorsque nous avions un équipement municipal, que c'était à un endroit et qu'il était hors de question de délocaliser des cours à droite ou à gauche. C'est un peu le cas pour toutes les structures, qu'elles soient culturelles ou sportives. Je pense que l'école de musique est dans le centre-ville de Hem. Bon, on est quand même relativement proches des autres quartiers. Il existe des moyens de locomotion, il y a des bus. Il peut aussi avoir du covoiturage, c'est ce qui se fait aujourd'hui avec les petits Démos qui ont intégré l'école de musique. Les familles se concertent et font du covoiturage pour emmener les enfants à l'école de musique et cela se passe plutôt bien. Et je rappelle que, pour les petits Démos qui ont intégré l'école de musique, la tarification annuelle est de 25 euros. Donc, effectivement, la continuité de Démos et aujourd'hui d'Opus vers l'école de musique est également facilitée par ce droit d'inscription à 25 euros, qui est relativement peu important.

Et je rappelle qu'au-delà de cela, nous aidons également les familles, puisque pour les familles qui ont des enfants issus de Démos et qui vont à l'école de musique, c'est l'école de musique qui prend en charge également leurs partitions et les réparations éventuelles de leurs instruments de musique. Donc ce n'est pas que ce droit d'inscription qui est demandé, mais il y a pas mal d'aides complémentaires qui sont faites au sein de l'école municipale de musique. Nous avons également un parc instrumental qui s'agrandit d'année en année, d'où les 20 000 euros de demande d'investissement que nous avons encore sur ce budget primitif 2023, comme nous l'avons eu sur le budget primitif 2022. Là aussi, cela nous permet d'aider les familles en leur prêtant un instrument durant toute l'année scolaire.

M. Saïd LAOUADI : Merci, monsieur le Maire. Jean-François, tu m'arrêtes si je dis une bêtise. Régulièrement, à l'école Jules Ferry où je représente monsieur le Maire ainsi que Fabienne LEPERS, nous mettons en avant l'intervention des dumistes. Il me semble que la culture va dans les écoles. Si c'est gratuit, tu me le dis, parce que cela veut dire que les dumistes, ils ne les paient pas. Cela apporte aussi pour les jeunes une possibilité, ensuite, d'aller à l'école de musique, puisqu'ils connaissent les enseignantes ou les enseignants. J'ajoute cela. Je peux me tromper, mais il me semble.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Du coup, je rebondis sur ce que disait Jean-François par rapport à l'invitation des jeunes qui participent au projet de leur famille à un concert. Je trouve que cela vaudrait le coup de l'acter. Je ne sais pas, chaque année, ils pourraient venir. C'est une manière de démocratiser l'accès à la culture, aussi pour eux, et de valoriser ce qu'il se passe. Enfin voilà, je me demande si nous ne pouvons pas l'acter comme quelque chose faisant partie du projet. En tous cas, je suis très contente de ce projet. Je pense que nous le sommes tous. C'est ce qui a été dit, en fait : nous rendons accessible la culture à tous.

M. Francis VERCAMER, Maire : J'ajoute que d'ailleurs, il me semble qu'il y a un samedi de la Cantoria qui va être joué, en plus, à Jules Ferry.

M. Jean-François LECLERCQ : Effectivement. Je rebondis sur ce que disait Karima. Aujourd'hui, lorsqu'un artiste vient jouer au Zéphyr, c'est quasiment automatique sur les concerts de musique classique. J'ai toujours le directeur de l'école de musique ou le professeur qui dispense le cours de l'instrument qui vient me voir. Et effectivement, ce n'est pas acté dans le marbre, mais en règle générale

c'est quasiment automatique pour les enfants qui suivent le cours de l'instrument dont nous avons un artiste qui vient au Zéphyr. Nous convions l'ensemble des élèves à ce concert avec leur professeur. Voilà, ce n'est pas acté dans le marbre, mais c'est quasiment automatique. Et c'est avec grand plaisir que nous le proposons et que nous le faisons.

Effectivement, comme disait monsieur le Maire, nous avons un rendez-vous de la Cantoria qui est délocalisé dans une école, en l'occurrence Jules Ferry. Là aussi, cela permet de démocratiser et de sortir l'école de musique hors les murs, comme le font nos dumistes. Effectivement, Saïd me le rappelle, nous avons trois dumistes sur la ville. Et cette année, c'est la première année où, en 2022/23, l'ensemble des écoles ont une intervention de dumistes au sein des classes. Et là aussi, les enfants qui ont goûté à un instrument, qui ont fait connaissance avec un professeur, vont beaucoup plus facilement au sein de l'école municipale de musique. Et ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui environ 25 % des enfants issus des quartiers QPV vont à l'école municipale de musique. C'est grâce aussi aux dumistes et à l'intervention de ces professeurs qui donnent aussi le goût aux enfants de découvrir un instrument de musique.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien, je pense que nous avons fait un peu le tour. Nous vous proposons de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité, merci.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la délibération numéro 8, la convention Opus avec l'Orchestre National de Lille et le Centre Social des Trois Villes.

9-PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous avons la délibération numéro 9, Fatima KARRAD, sur la programmation du contrat de ville.

Mme Fatima KARRAD : Merci, monsieur le Maire. Dans le cadre du GOPH et du Guide des orientations politiques hémoises, la ville met en œuvre sa politique de territoire au travers des différentes thématiques, dans le cadre des contractualisations signées avec différents partenaires financiers et institutionnels. La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs au bénéfice de quartiers prioritaires. Elle est mise en œuvre localement, dans le cadre des contrats de ville. Ce contrat de ville engage chaque partenaire signataire à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'habitat et du cadre de vie, de la délinquance et de l'accès aux droits et à la santé.

Les engagements comptables et opérationnels sont concrétisés sur la base d'une programmation établie conjointement entre les partenaires de chaque contrat. D'une manière générale, pour les actions entrant dans les dispositifs contractuels, leur financement est subordonné aux accords de subventions des autres partenaires cofinanceurs de celles-ci. Dans ce cadre et conformément aux règles du contrôle des finances publiques, la ville de Hem doit contractualiser avec chaque association, afin de les accompagner financièrement.

Concernant la programmation politique de la ville, les actions sont listées dans cette programmation et réparties en cinq axes distincts :

- L'axe 1 : qualité de l'habitat, cadre de vie et renouvellement urbain. Pour ce premier axe, nous avons deux actions : une portée par le Centre Social Trois Villes et une autre par la ville ;
- L'axe 2 : favoriser la création d'activités et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté. Pour ce deuxième axe, nous sommes sur cinq actions différentes ;
- L'axe 3 : solidarité et lutte contre les divisions sociales. Pour ce troisième axe, nous sommes sur sept actions différentes ;
- L'axe 4 : équité d'accès aux droits et aux ressources collectives. L'axe 4 est le plus important en termes de nombre d'actions, puisqu'il regroupe 20 actions bien distinctes ;

- Enfin, la santé, axe 5, comprend quatre actions.

En 2023, la programmation globale du contrat ville à Hem se chiffre à 2 190 830 euros, soit 673 320 euros de participation de la ville, dont 470 728 en politique ville, 478 304 demandés à l'État sur ses crédits spécifiques de contrat ville, 98 258 demandés à la région sur ses crédits spécifiques du contrat ville également. Mais aussi sont chiffrées les participations des autres financeurs dans le cadre de leur crédit de droit commun, comme la CAF, la DIRECCTE pour les emplois aidés, Jeunesse et Sports, le ministre de la Justice, etc.

Enfin, le Conseil citoyen associé à l'évaluation du contrat ville s'est réuni en date du 21 janvier pour rédiger un avis qui va être lu par Jean-Adrien.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Merci, Fatima. Je vais donc vous faire la lecture de l'avis du Conseil citoyen.

Jean-Adrien MALAIZE donne lecture de l'avis du Conseil citoyen.

« Comme chaque année en début d'exercice budgétaire, le Conseil citoyen est invité à présenter son avis suite à la présentation de la programmation de la politique de la ville pour 2023. Pour rappel, le Conseil citoyen est une équipe renouvelée, enrichie de nouvelles compétences issues de diverses sensibilités, qui souhaite participer à la vie de notre ville.

Nous saluons d'abord l'engagement de la municipalité pour les actions en faveur des quartiers en QPV et nous remercions les services de la mairie pour la clarté des explications qui nous sont fournies. Mais nous regrettons, comme chaque année, que les exigences de calendrier nous laissent que peu de temps pour une étude sereine des dossiers. Précisons également que la programmation de la politique de la ville est la traduction d'une volonté et d'un engagement des collectivités locales et de l'État. Nous tenons à saluer aussi le dynamisme du tissu associatif et de la société civile qui contribue à l'action sociale et qui est indispensable pour accompagner tout renouvellement urbain.

Quelques points ont attiré notre attention, en particulier si nous tentons une comparaison avec les programmes des années antérieures. Sur 39 dossiers présentés, 9 sont des nouveautés. Elles concernent des thématiques que le Conseil citoyen considère très pertinentes.

Nous remarquons particulièrement les dossiers qui concernent une nouvelle action de prévention santé, portés par l'Institut Pasteur, qui semblent très bien montés. Notons aussi l'Action Boxe à destination des femmes, tout en regrettant qu'elle soit limitée à destination d'un public trop ciblé. Nous apprécions que les activités qui gravitent autour de l'étang de pêche soient dirigées vers une sensibilisation à la nature. Enfin, les dossiers présentés autour d'un renouveau culturel à Dunant et le retour à la vocation première de sa salle sont particulièrement appréciés.

Sur l'aspect financier, la mairie se trouve porteuse des plus gros dossiers. Les attributions réelles des différents partenaires restent difficiles à décrypter. Des redondances semblent s'afficher dans des dossiers comme l'aide aux jeunes en exclusion scolaire, avec des acteurs multiples, où les associations et les Centres Sociaux semblent évoluer de façon satellite avec, au final, une enveloppe budgétaire plus modeste. Nous remarquons plusieurs projets intercommunaux, mais nous pouvons aussi apprécier la participation de l'État qui a suivi la mairie de Hem dans l'action "Pas de vacances pendant la canicule". Et nous encourageons les services de la ville pour que l'État soit également sollicité pour une contribution aux sorties familiales gérées par l'association pour la participation des habitants.

Comme énoncé en introduction, le Conseil citoyen demande une organisation plus appropriée pour l'étude des dossiers qui lui sont présentés. Nous souhaitons être intégrés en amont et non seulement pour avis final. Nous aimerions être consultés au sein des travaux qui préfigurent la préparation du programme, en particulier si un membre du Conseil citoyen présente une affinité ou une compétence dans un dossier précis. Ceci nous semble nécessaire et nous le demandons sous la forme de l'organisation d'une audition préalable à la présentation des dossiers.

Pour le Conseil citoyen,

Philippe NONCKELYNCK »

Mme Fatima KARRAD : Par cette délibération, monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- D'adopter le principe et les orientations des différentes actions proposées dans le cadre du contrat ville, du fonds interministériel de prévention et de la délinquance et du fonds ministériel pour la sécurité et prévention routière ;
- D'adopter le principe d'un financement de la fraction intitulée part ville correspondant aux actions de chacune des associations retenues par la ville, selon le principe de convention signée pour chacune d'entre elles ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les conventions financières avec chacune des associations dont les actions ont été retenues ;
- Et enfin, d'autoriser monsieur le Maire à percevoir et encaisser les recettes liées au contrat ville.

Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Alors il y a de beaux projets qui sont dans le contrat de ville, qui sont concrets et qui, tous les jours, changent la vie de ceux qui en ont besoin. Ce sont des enfants qui bénéficient du soutien scolaire à Dunant ou dans leurs écoles. C'est l'accès à l'expression théâtrale qui est démocratisé pour tous avec l'Aventure. C'est une réappropriation des espaces publics avec les centres sociaux. Ou c'est la création de souvenirs de vacances, grâce aux sorties familiales l'été.

À Hem, les quartiers populaires sont remplis d'énergie, d'idées qui foisonnent, d'habitants solidaires et d'associations engagées. Il y a aussi l'avis du Conseil citoyen, qui a été porté à la connaissance de tous. Et cela rejoint un peu ce dont j'ai parlé brièvement dans la présentation du budget, mais c'est l'importance de co-évaluer les politiques publiques avec les habitants. En fait, ce qui est intéressant, c'est de comprendre avec eux les réussites, les échecs, pour ajuster, pour être encore meilleurs demain sur ce que nous pouvons proposer. Et si nous voulons vraiment que ce soit efficace, c'est coconstruire avec les habitants. C'est essentiel, parce que leur avis, leur expertise d'usage, leur regard, finalement, doit être pleinement intégré dans les projets de la ville. Et c'est ce que ce Conseil citoyen renouvelé demande. Je pense que c'est une belle opportunité que de les intégrer aussi aux différents travaux.

M. Francis VERCAMER, Maire: Madame LOUCHART?

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Je me disais que la programmation du contrat de ville était l'occasion de mettre en lumière aussi tout ce travail, à la fois des associations, des travailleurs sociaux, bénévoles — un peu comme l'a dit Karima CHOUIA — qui œuvrent tous les jours pour accompagner les plus fragiles d'entre nous et les aider au mieux pour leur donner une vie meilleure. Ce sont, pour la plupart du temps, des personnes passionnées et engagées dans de belles causes. Et je pense qu'il faut les encourager à continuer, à proposer de nouveaux projets.

Et je voulais aussi saluer le travail des services. Je le dis souvent, mais on a beau nous dire que les critères des associations ne sont pas opaques, je trouve quand même que l'on voit une grande différence entre les subventions du contrat de ville et les autres associations. Nous avons tous les détails, le nombre de public qui a bénéficié, le nombre de public suivi, le budget, pourquoi on arrête, pourquoi on continue. C'est d'une précision remarquable et je voulais saluer le travail.

Et je voulais aussi dire que je m'étonne qu'il n'y ait pas, dans la programmation du contrat de ville, des éléments sur le souhait de développer une bibliothèque hors les murs, parce que vous aviez énoncé un beau projet qui nous tenait à cœur. Et nous nous étonnons de ne plus voir déroulés, dans la poursuite des choses, des financements ou des actions, notamment avec les Centres Sociaux, qui pourraient participer à cette mesure.

M. Francis VERCAMER, Maire : Etienne DELEPAUT.

M. Etienne DELEPAUT : Juste pour faire remarquer que, lors de la commission Sports, j'avais le grand tableau qui a servi à calculer les subventions, que je vous en ai parlé, que j'ai dit qu'il était disponible en vision. Et personne ne m'a demandé d'y jeter un œil. Il est toujours là, si vous voulez le voir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien. Bon, je ne sais pas s'il y a quelque chose à rajouter. Je pense que nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous sur le fait que les gens sont passionnés, sont impliqués. Et lorsqu'ils ne le sont pas, de toute façon, nous avons le couperet d'un certain nombre de financeurs, notamment l'État, qui s'assure que les financements accordés sont bien orientés vers les besoins de la population. Donc, honnêtement, je pense que c'est vraiment une catégorie de subventions qui est la plus efficace pour la population. Donc ça, c'est très bien.

Ce que nous pouvons reprocher, quand même, sur les politiques de la ville, c'est que les dossiers de demande — j'en ai sorti un — il faut vraiment être une grosse structure pour pouvoir remplir cela. Il faut avoir des gens qualifiés pour le faire ou passer par une structure extérieure. Et cela coûte cher. Donc nous limitons forcément les acteurs de la politique de la ville à de grosses structures. Et les quelques fois où de petites structures pourraient aussi faire des choses, elles ne s'y aventurent pas, parce que le dossier est trop compliqué à remplir et surtout après, à rendre les rapports, parce que les rapports sont extrêmement lourds aussi. Donc, nous pouvons le reprocher. Maintenant, nous pouvons comprendre que l'État a envie de vérifier si les subventions qu'il verse dans le cadre de la politique de la ville sont le plus efficaces possible. Donc c'est vraiment un équilibre qui est compliqué à mener.

Alors, je reconnais que les subventions — pour la donner dans le cadre de la politique de la ville — sont plus transparentes, aussi parce que les critères de l'État sont très lourds. Il y a forcément un certain nombre de renseignements à donner qui demande beaucoup de temps aux habitants. Donc c'est sûr qu'une petite association ne le fait pas et ne le fait pas non plus pour les subventions classiques. Nous ne le demandons pas, parce que, quand ils touchent 1000 euros, si nous devons leur demander de remplir un dossier et qu'ils mettent une semaine pour le remplir et prendre un expert-comptable, les 1000 euros seront perdus, pour le coup, simplement à remplir le dossier ou remplir le contrat ! C'est pour cela que c'est extrêmement difficile.

Moi, je comprends votre demande. Nous avons un certain nombre d'éléments de participation — Etienne DELEPAUT vient de le dire, ou Jean-François aussi. Ils ont les tableaux, il suffit de le demander. Nous vous donnerons les nombres. Parfois, nous-mêmes nous nous étonnons. Nous nous disons : tiens, comment cela se fait qu'il y ait si peu de monde ? Mais c'est assez compliqué, parce qu'une association a des frais. Elle peut très bien être dans un quartier — je pense par exemple à des associations sportives, qui sont dans les quartiers —, mais être en compétition et aller faire une compétition à l'extérieur qui lui coûte. Et ce n'est pas pris en politique de la ville, parce que ce n'est pas considéré avec la politique de la ville, mais c'est pris dans le droit commun. Vous voyez, c'est très compliqué. C'est vraiment de la gymnastique de comptabilité, de subventions. En plus, c'est très contrôlé, alors il ne faut pas mettre le pied de côté. Donc ce n'est pas simple, je le reconnais.

Mais c'est ce que je disais tout à l'heure pour les critères : si cela vous intéresse aussi de participer à cela, moi, de toute façon, je n'y serai sûrement pas, mais nous avons des spécialistes qui sont là pour travailler avec vous. Et je viendrai peut-être à la synthèse pour regarder un peu le sujet. Mais vous êtes bienvenus. Moi, je suis prêt à regarder tout cela.

Je pense qu'il n'y a rien de tel que de faire confiance aux associations, leur permettre de mettre en place des structures. Par contre, la confiance n'exclut pas le contrôle et d'avoir un certain nombre d'éléments qui nous permettent au moins de vérifier si l'impact social est correct. Voilà, en gros, c'est cela que nous demandons. Nous ne demandons pas à intervenir ou à être interventionnistes sur l'association, qui est libre de mener son action telle qu'elle le souhaite. Par contre, nous fixons des objectifs, éventuellement des objectifs à atteindre ou un nombre de personnes à contacter, ou à traiter. La moindre des choses est quand même de vérifier s'ils le font. Et je peux vous dire que ce n'est pas facile. En tous cas, nous sommes d'accord sur le sujet.

Je vous propose de passer au vote. Ah oui, vous avez posé une question sur le Conseil citoyen. Les nouveaux, je pense qu'ils vont être associés. Je vous rappelle que le Conseil citoyen n'est pas géré par la ville. Simplement, nous avons mis une personne à disposition parce que, quand nous ne l'avions pas mise, ils avaient beaucoup de mal à traiter le problème administratif. Donc il y a une personne du pôle solidarité qui est mise à disposition du Conseil citoyen, mais nous n'avons aucun pouvoir sur cette personne. C'est bien le Conseil citoyen qui gère la personne et donc, elle est indépendante. Nous, nous ne pouvons pas leur dire il faut que vous fassiez ça ou ça. La loi est bien claire, c'est bien indépendant de la ville — ce qui n'est pas tout à fait le cas du Conseil des seniors ou du Conseil de la jeunesse où là, nous avons un lien plus serré, parce que c'est un Conseil consultatif géré par la loi sur le Conseil consultatif.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la délibération numéro 9, programmation du contrat de ville 2023.

16-AVENANT 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA MEL

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous sommes au forfait pour les écoles privées. Fabienne LEPERS n'étant pas là, je me permets simplement... Ah, j'ai oublié Philippe SIBILLE ? Ah oui, j'ai oublié la 16. Excusez-moi.

La 16 : avenant 2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la MEL. Oui, c'est parce qu'au départ nous ne savions pas si elle allait être bloquée ou pas, donc je ne l'ai pas mise dans un dossier, effectivement. Désolé. Philippe, c'est à vous.

M. Philippe SIBILLE : Merci, monsieur le Maire. Cette convention présente le nouveau programme national de renouvellement urbain, qui intègre les quartiers prioritaires de la géographie de la politique de la ville d'intérêt national et régional, ainsi qu'une stratégie construite autour de deux enjeux : la contribution au rééquilibrage du territoire et un repositionnement des quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole économique d'innovation et de cohésion sociale. Un premier avenant a été signé le 29 novembre 2021, un second avenant nous est proposé et fera l'objet d'une délibération en Conseil métropolitain, le 10 février 2023.

La délibération rappelle — et je crois qu'il est important, quand même, que je le reprecise — qu'à cet effet, il avait été acté, sur la commune de Hem entre autres, l'aménagement des espaces publics d'infrastructure, la construction et la rénovation de l'équipement de proximité, la reconstruction et la requalification de logements en accession, la résidentialisation de logement locatifs sociaux, la déconstruction de logements, équipements et locaux industriels, la construction de quinze logements type béguinage, ainsi qu'un travail sur la mémoire du quartier.

Alors, au titre aussi de quelques rappels, la délibération l'évoque, mais il est bien de se mettre ces points bien en tête. En fait, la politique de la ville est une compétence de la MEL depuis 2015. Nous avons aussi, effectivement, lors du Conseil municipal du 19 décembre 2019, approuvé la convention pluriannuelle des 14 projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU. Et le 28 février 2020, une signature de la convention métropolitaine de renouvellement urbain entre la MEL, les communes NPNRU et les institutions parties prenantes.

En définitive, vous avez, sur cette délibération, l'énoncé de différentes intégrations dans cet avenant. Mais, en définitive, pour Hem, il s'agit de corrections d'erreurs matérielles, notamment sur la modification qui porte sur deux ajouts de la thématique axée sur la propriété. Treize primes pour 3 F Notre Logis sur les lots 8 et 9. Et le 8 et 9 c'est sur Braille et c'est Action Logement, 3 F Notre Logis. Et 35 primes pour Vilogia Premium sur la Lionderie, non encore définies. Je précise que, sur le projet

Lionderie, il y aura 117 logements. L'ajout également de lignes d'aménagement d'ensemble sur la description de la composition urbaine sur le quartier Trois Baudets Lionderie en phasant l'opération. C'est bien exprimé dans la délibération. Il faut bien aussi retenir que ce « 2019 à 2022 », cela relate les démolitions, les relogements, la création d'équipements — nous l'avons évoqué dans ce Conseil municipal — l'école Jules Ferry, l'annexe Bournazel, ainsi que le lancement de la requalification des espaces publics sur les Trois Baudets et sur le site Roux.

La phase 2, 2023 à 2025, avec la commercialisation des logements site Braille, la mission maîtrise d'œuvre d'exécution sur le Centre Social espace de vie Saint-Exupéry et la fin de commercialisation des logements sur le site Cité Familiale et Okaïdi — enfin, c'est le projet Lionderie. Et la livraison de l'équipement sportif sur le site du docteur Roux. Et enfin, une modification de l'article sur les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants et l'intégration d'un tableau reprenant les objectifs d'insertion pour la ville de Hem : 5 742 heures, pour un coût hors taxes de 11 844,152 euros.

Concernant — monsieur le Maire, si vous le voulez bien — les primes, cela fait l'objet de beaucoup d'échanges entre nous, je me permets de le rappeler. Si nous estimons nécessaire, pour un constructeur, d'être attiré, peut-être, par ces primes à l'accession, nous sommes aussi fort demandeurs que ces primes aillent bien, là aussi, dans le sens de l'accession pour les futurs propriétaires. C'est bien de l'accession à la propriété et c'est bien une prime. Le montant de la prime est de 10 000 euros, c'est ce que nous en avons vu là.

Donc, pour que ce soit bien clair sur ces primes, c'est la métropole européenne de Lille qui a décidé, pour ventiler leurs primes et a attribué sur notre projet ces 13 plus 35 : 48 primes sur 117 logements qui vont être construits. C'est une chose.

Je voudrais, monsieur le Maire, puisque j'ai la parole, refaire un point rapidement sur les relogements. Nous l'évoquions, c'est un point important que ces relogements aujourd'hui, sur la Cité Familiale, pleinement la Lionderie, vous connaissez. Sur les 64 démolitions, nous sommes à peu près à 80 % de relogement. Alors, nous sommes dans le dur. C'est l'expression que vous aimez dire lorsque nous nous rencontrons. Nous sommes dans le dur sur les relogements, avec des décohabitations. Et nous découvrons effectivement des situations — un propos peut-être pas très correct — de regroupement familial stratégique et où il nous faut néanmoins reloger des familles qui, à l'époque, ne nous apparaissaient pas être en surpopulation, mais qui le sont aujourd'hui. Donc, c'est compliqué aujourd'hui. Avec le bailleur très social que vous connaissez, SOLIHA (Solidarité Habitat), mais il y a aussi des relogements par Vilogia. Voilà un petit point que je voulais effectivement préciser sur ces relogements.

Puisque j'ai aussi la parole, monsieur le Maire, tout à l'heure, je n'ai pas voulu reprendre le débat. Un débat certes intéressant, mais tout en revient toujours peut-être sur des leçons à recevoir sur le social sur notre commune. Je ne reviens pas là-dessus. Mais effectivement, les 100 000 euros que vous avez accordés concernant les fluides et le problème énergétique, c'est vrai que nous le mettons en place aujourd'hui. Vous évoquez la difficulté des dossiers, par exemple du contrat de ville, mais nous estimons, via le CCAS naturellement, qu'il ne s'agissait pas de ventiler des bienfaits, « vous ceci, vous cela ». Vous l'avez dit, nous avons la chance d'avoir des assistantes sociales dignes de ce nom, qui font un travail de fourmi et qui vont là où, vraiment, l'aide est nécessaire. Et ça, je tiens à le dire. Alors, c'est peut-être fastidieux, mais nous en prenons le temps. Et très sincèrement, monsieur le Maire, je serai toujours dans cette démarche-là de ne pas faire de la bienfaisance pour de la bienfaisance et de la distribution de l'argent public. C'est quand même également de l'argent public. Et j'entends autour de cette table l'intérêt que nous y portons toutes et tous.

Donc aujourd'hui, oui, eh ben oui, je le dis : sept dossiers instruits. Et j'appelle cela maintenant des « commissions fluides », qui ont lieu toutes les semaines. Et nous faisons au flux des arrivées de dossiers. Ou, vous le disiez, l'assistante sociale voit aussi si, au travers d'une situation de fluides, il y a vraiment nécessité d'aider. Cela a été aussi, par rapport au programme de l'État, une distribution de chèques énergie — je n'ai pas dit n'importe comment. Nous, nous le faisons de façon, j'estime, la plus juste possible.

Cela va jusqu'à un refus de dossier, parce que nous demandons des éléments. Nous demandons quelques éléments quand même dans ces dossiers. Pas aussi fastidieux que le contrat de ville. Peut-être même pas comme les subventions. Mais un intérêt par rapport à une démarche sociale et du travail, que je respecte,

d'une assistante sociale. Donc, nous avons quelques critères, effectivement, de ressources, pour lesquelles il y a des gens qui ne souhaitent pas leur donner quelques éléments de ressources ou autres. Cela me paraît logique aussi, même si, aujourd'hui, je n'en tiens pas compte par rapport aux difficultés que peuvent rencontrer différents foyers. Et quand on n'a pas un minimum de documents, je fais un courrier en disant que la Commission n'est pas susceptible de pouvoir statuer.

Les aides oscillent sur cette demande, une autre demande pour laquelle nous allons rentrer dans une démarche plus globale. Vous l'avez dit, au travers de cette difficulté, c'est l'arbre qui cache la forêt de problèmes. Donc là, il y a une démarche plus particulière et ce dossier-là va réintégrer la commission de l'action sociale traditionnelle sur les aides. Sur les autres dossiers, nous avons octroyé trois aides de 150 euros, qui me paraissent le plus logiques. Alors, ce n'est pas au désir de Philippe SIBILLE. Nous mettons en place quelques critères. Nous avons quelques critères 1, 2, 3, 4, où nous mettons les sommes. Je pourrais éventuellement, une autre fois, vous l'exprimer plus longuement, mais je tenais à faire ce point-là.

Et deux autres aides qui vont à 1 000 euros, voire 1 500 euros. Cela doit peut-être vous affoler, monsieur le Maire, mais c'est cela aujourd'hui, parce que ce sont des démarches qui partent d'une estimation assistante sociale, avec une vision la plus objective possible et avec une aide à la décision qui m'est proposée, mais pas du clientélisme, monsieur le Maire. Mais vraiment, selon des critères de subvention. Je pourrais vous les exposer à un autre moment, dans une commission, si vous le souhaitez, ou à un autre point qui me semble le plus juste possible.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

Alors, force est de constater, monsieur le Maire, que les gens ne viennent pas. Je ne sais pas, à Hem, si c'est particulier. Est-ce que les aides de droit commun leur suffisent ou est-ce que les premières factures ne sont pas encore arrivées de façon suffisante ? Je crois que c'est cela aujourd'hui. Mais nous n'avons pas pléthore de dossiers. Les sept dossiers, il n'y a pas eu d'obstruction. À chaque fois, ils ont été reçus. Nous les aidons à la complétude et nous les conseillons, donc, sur la démarche, pour que cela se passe le mieux possible auprès de l'assistance sociale. Voilà, je ne peux pas courir, mais je crois que cela va prendre de l'allure. D'ailleurs, vous les avez accordées jusqu'au 31 mars. Je pense qu'il va falloir peut-être que vous prorogiez au-delà.

Je voulais préciser aussi que nous sommes attentifs, toujours avec cette somme, et j'en ferai un point au conseil d'administration du CCAS samedi prochain avant, peut-être, de l'évoquer plus officiellement sur les critères. Vous me pardonnerez, ma démarche n'est pas « opaque », mais c'est simplement que j'ai le respect aussi du président du Conseil d'administration de les évoquer auprès des administrateurs, avant d'être plus loquace. Mais c'était le petit point, quand même, que je voulais évoquer.

Merci, monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour cette présentation complète. Je dois dire que les aides à l'énergie ne sont pas versées uniquement dans le cadre du QPV. C'est versé sur l'ensemble de la commune, à des gens qui sont en difficulté. Nous n'avons bien sûr pas limité nos aides au périmètre de QPV. Comme c'est une libération sur le NPNRU, je ne voudrais pas que l'on pense que nous ne le faisons que là.

M. Philippe SIBILLE : Non, c'est pour cela que je disais que je profitais d'avoir la parole pour faire un petit peu un point, parce que je n'avais pas rebondi tout à l'heure sur la démarche sociale de la commune. De temps en temps aussi je suis fort marri d'entendre certains propos, donc j'en profitais pour le rappeler, puisque vous l'aviez évoqué. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut prendre la parole ? Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Juste pour réagir à ce que vous avez dit, je pense qu'il ne faut pas que nous oublions qu'il y a aussi une partie de la population qui est un peu invisibilisée parce qu'ils sont en dehors de tout ce qui est administratif. Ils ne font pas leurs papiers, ils sont totalement déconnectés de tous ces sujets-là. Aller remettre un dossier, pour certains, c'est encore quelque chose de très compliqué. Mais ce n'est pas le sujet de l'avenant de l'ANRU.

Je voulais parler de cette délibération, non pas pour revenir sur le fond du programme de l'ANRU, puisque maintenant il est acté, il est démarré et nous ne reviendrons plus dessus. Mais c'est plutôt

l'occasion de faire une petite étape sur comment il se déroule sur la commune et notamment comment les habitants sont intégrés à la mise en œuvre du projet. Et c'est là où, pour moi, il y a un échec, je le dis clairement, parce que la plupart du temps, les habitants découvrent les projets quand il y a un panneau de permis de construire ou un panneau de permis de démolir. Et quand nous discutons avec eux des projets, ils ne sont pas du tout au courant de ce qui va arriver, même quand c'est à côté de chez eux. C'est pourtant une obligation de la loi Lamy, qui voulait les habitants comme de vrais acteurs du projet de renouvellement de leur quartier. Et nous l'avons vu tout à l'heure, les conseillers citoyens qui ont été créés à cette occasion, aujourd'hui, ne sont pas satisfaits du rôle que nous leur donnons. Moi, je trouve que c'est une chance d'avoir des conseillers citoyens dans notre commune qui ont envie de s'impliquer, parce que ce n'est pas le cas partout, vraiment. Et donc c'est l'occasion de l'exploiter et peut-être de remettre en place une certaine dynamique de relais de l'information auprès des habitants. Il y a aussi une maison du projet qui a été créée pour cela, mais aujourd'hui, la maison du projet n'est pas très active. En tous cas, les habitants ne sont pas au courant des évolutions récentes. Même nous, parfois, nous avons du mal à suivre où en sont les projets.

Sur le contenu de l'avenant lui-même, bon, je ne vais pas épiloguer. Monsieur SIBILLE en a reparlé. L'accession à la propriété, cela fait plusieurs fois que j'en parle. Donc c'est aussi une bataille à Hem parce que, nous l'avons vu sur les dernières maisons que Vilogia a vendues en accession, les prix étaient quand même assez élevés et inaccessibles à certains Hémois. Là, je voulais profiter du fait de dire qu'il y a une prime supplémentaire de l'ANRU auprès des bailleurs, donc il faudra que nous soyons très vigilants sur les prix de sortie qui seront pratiqués sur ces logements-là et qu'ils soient adaptés aux besoins des ménages hémois.

M. Francis VERCAMER, Maire : Laurent PASTOUR. Vous ne vouliez pas intervenir, madame CHOUIA ?

M. Laurent PASTOUR : Je suis sidéré d'entendre que les habitants ne sont pas impliqués dans le projet NPNRU Lionderie. C'est hallucinant d'entendre un truc pareil. Je ne sais pas si vous savez depuis quand nous travaillons avec les habitants sur ce projet. Je me souviens d'un diagnostic en marchant. En 2011, je me souviens d'un autre diagnostic en marchant avec les habitants. En 2012, je m'en souviens bien, parce qu'à l'époque j'étais en fauteuil roulant et je devais tester avec les habitants les trottoirs et la hauteur des trottoirs dans la Lionderie. Le nombre de réunions publiques que nous avons pu faire avec les habitants, à discuter ! C'est hallucinant ! En 2015, il y en a eu deux. En 2017, il y en a eu trois. Nous n'arrêtons pas de discuter avec les habitants. Alors, certes, vous trouverez toujours des habitants qui vont découvrir le projet. Il y a quand même une maquette qui est installée à la Maison du foot, en plein milieu du quartier, qui expose le projet. Nous avons encore eu une réunion la semaine dernière, sur un autre sujet, à la Maison du foot, une réunion publique avec les habitants sur un autre sujet. Et les habitants, oui, découvriraient la maquette, alors qu'ils allaient régulièrement dans la Maison du foot. Donc, il y aura toujours des habitants qui diront : « je ne suis pas au courant ». Mais aller nous dire que nous ne faisons pas de concertation sur le projet NPNRU, là, les bras m'en tombent complètement. Alors certes, je ne vous ai pas vue souvent à toutes ces réunions. Forcément, c'était en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015. Mais je peux vous dire qu'il y en a eu, des réunions.

M. Francis VERCAMER, Maire : Jean-Adrien.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Deux choses, notamment par rapport au Conseil citoyen. Bien évidemment, si, suite à la lecture de l'avis, le Conseil citoyen souhaite s'investir un petit peu plus, c'est pareil, c'est un Conseil qui redémarre, c'est ce qui était marqué. C'est un Conseil qui a été mis à l'arrêt avec le Covid, où ils ont perdu beaucoup de monde. Ils se reconstruisent depuis presque un an et demi maintenant. Et là, ils ont une belle équipe dynamique, donc il n'y a aucun problème à ce qu'ils soient encore plus investis sur les projets.

Et pour rebondir sur ce que disait Laurent par rapport au rayon public, la phrase que tu as dite c'est « il y a toujours des habitants qui le découvriront ». Une des dernières réunions que nous avons faites sur la rue Louis Braille, pour l'aménagement des parkings : sans déconner, toute la rue était invitée et il y avait plus d'élus que d'habitants dans la salle. Donc, forcément, il y a toujours des gens qui découvrent les projets au dernier moment, mais ils ne sont peut-être pas venus à la réunion, ils ne savent pas ce qu'il en est. Et ils disent qu'il n'y a pas eu de réunion, alors que si, il y a une réunion, nous y étions.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Cela pose peut-être la question de la communication et de comment nous rebondissons aussi sur le fait que les habitants ne participent pas aux réunions. Est-ce que nous en refaisons après et comment le redisons-nous, peut-être ? Moi, j'ai participé à quelques réunions, puisque je suis résidente du quartier, voilà. Je n'ai pas été invitée à toutes les réunions, je n'ai pas fait les marches, parce que je pense que c'était circonscrit à la Cité de la Lionderie. Sauf que ces personnes ne seront plus celles qui seront dans le quartier demain, mais c'est tout le problème des projets NPNRU. Nous sommes dans la rue juste à côté, nous y serons toujours et, au final, nous n'étions pas invités à ces marches-là. Donc c'est cela, c'est comment redonner après toute l'information de ce qu'il s'est passé et de manière régulière ? Parce que je pense qu'on ne la voit plus la maquette, en fait, à la maison du foot. On y passe tellement, elle fait partie du décor. Et il y a peu de gens qui vont s'arrêter, regarder. Et puis elle est là toute seule, finalement. Si nous ne l'expliquons pas, aussi, on ne sait pas ce que cela veut dire, ce que cela fait là, pourquoi ? Enfin voilà. C'est peut-être : comment communiquer de manière régulière sur le projet, y compris sur les réseaux sociaux de la ville, etc. ? Voilà, il y a peut-être quelque chose à creuser.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien. Je pense que beaucoup de choses ont été dites. Moi, je suis assez d'accord sur le fait qu'il y a eu beaucoup de réunions. J'en ai fait pas mal. Je me souviens d'une où Pascal venait d'être maire et il s'en est pris plein la tête. Il ne connaissait pas le sujet, parce qu'il venait d'être élu maire. Je m'en souviens bien. Et la salle était bourrée à craquer ! C'était en 2017, où nous avons exposé le projet définitif, avant la signature de la convention. Mais il y avait eu toutes les réunions avant, puisque c'est effectivement un dossier que nous « traînons » depuis le PRU1, puisque c'était, au départ, un avenant au PRU1 qui devait être instruit. Et comme nous étions à la fin du PRU1, on m'a dit : « non, mais il faut attendre le PRU2 ». Sauf qu'entre le PRU1 et le PRU2, il y a eu quatre ou cinq ans de différence.

Donc nous avons commencé avec les habitants dans l'avenant du PRU1, nous avons continué pendant la période, en nous disant que nous allions être retenus en PRU2. Après, une fois que nous sommes entrés en PRU2, on nous a dit : « ah oui, mais ce n'est pas tout à fait comme cela qu'il faut faire, il faut faire autrement, il y a un Conseil citoyen, il y a ceci, il y a cela, etc. » Et donc, nous avons changé d'agence, de cabinet qui nous a accompagnés. Et nous avons recommencé toutes les réunions publiques, avec le nouveau concept. Donc, nous avons refait avec les habitants qui nous disaient : « mais nous avons déjà fait tout cela. » Je m'en souviens encore, c'est pour cela que Pascal s'est fait disputer, ils lui disaient : « mais nous avons déjà fait cela il y a 5 ans et vous recommencez. » Voilà, c'est donc comme cela que nous avons fait.

Et donc là, nous sommes sur un rythme où la convention est signée, donc maintenant, le projet est arrêté. Alors peut-être qu'il y a encore des concertations. D'ailleurs, nous en faisons encore, puisque nous en avons encore fait deux il n'y a pas si longtemps. Des concertations, il y en a, mais c'est plus localisé sur des équipements qui sont créés ou sur des projets, avant que cela démarre, pour que les gens se souviennent de ce qui était prévu et que nous leur expliquions comment cela va fonctionner. Je pense à Bournazel, je pense à des choses comme ça. Nous avons fait.

Mais c'est vrai — Jean-Adrien le fait remarquer — le problème est que les gens ne viennent pas forcément. Aussi parce qu'ils sont venus beaucoup avant, parfois, et ils se disent « on va encore nous raconter la même chose ». Et de toute façon, leur discours c'est : « vous nous dites des choses, mais il n'y a rien qui sort. » Parce que ce qu'ils ne savent pas, c'est que les projets, entre le moment où nous les validons et le moment où ils sont réalisés, il se passe 5, 6, 7 ans, compte tenu des procédures lourdes de loi sur l'Eau, de loi Bouchardeau, de loi je ne sais plus encore laquelle. Et après, il y a tous les appels d'offres, etc. Donc, ce sont des lois qui sont lourdes et cela prend beaucoup de temps pour les sortir. Et donc, les gens ont l'impression qu'une fois que nous avons fait la réunion publique, le projet doit sortir immédiatement derrière. Et malheureusement, cela met du temps.

Mais même quand ce n'est pas en politique de ville, nous avons la même chose partout, quand nous faisons une salle de sport. Nous avons fait la concertation pour la salle de judo et chaque, à chaque fois que nous les voyons, ils disent : « mais quand est-ce que cela démarre ? » Il faut le temps que nous lancions les procédures, les marchés publics, etc. Cela va démarrer, là, bientôt ! Mais cela fait au moins trois ans que nous avons fait la concertation, au moins.

Sur les prix des logements, vous avez raison sur les primes, il faut que nous regardions. Nous l'avons évoqué, puisque vous nous en aviez parlé, avec les services de la MEL, au dernier point fixe que nous avons fait. Nous sommes en train de regarder comment nous pouvons les appliquer. Et après, il faut

effectivement vérifier que cela se retrouve dans le prix de vente des logements, parce que ce n'est pas pour engraisser les promoteurs, c'est bien pour que les prix de logement soient plus faibles. Mais vous avez raison, il faut que nous soyons vigilants sur le sujet. Le problème, c'est que le suivi est plutôt fait par la DDTM que par la ville, mais il faut que nous les sensibilisions sur le sujet. Je retiens votre proposition.

Quant à la Maison du projet, je vous rappelle qu'elle est gérée par la maison par le Conseil citoyen. Après, si elle ne fonctionne pas assez, nous ferons remonter en disant que ce serait bien qu'elle remonte. Mais ils sont indépendants, je vous le rappelle.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la délibération numéro 16, NPRU, avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de la MEL.

10-VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL AUX ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT

M. Francis VERCAMER, Maire : Forfait aux écoles privées, est-ce que quelqu'un veut le prendre ? Le forfait aux écoles privées est la délibération qui permettra de verser le forfait aux écoles privées de la ville.

Je vous rappelle que c'est basé sur le coût d'un enfant au compte administratif de deux ans auparavant. Et donc, il a été calculé que le forfait par enfant sur 2022-2023 est de 836 euros. C'est beaucoup plus élevé qu'en 2021-2022, puisque nous passons de 763 à 836 euros par enfant. C'est basé sur le coût contractuel par enfant dans l'école publique. Nous divisons par le nombre d'enfants, et cela donne le coût par enfant que nous appliquons sur le nombre d'enfants dans le privé. Il n'y a pas beaucoup plus d'enfants dans le privé. Je crois qu'il n'y a que six enfants de plus. Mais, malheureusement, il y a beaucoup moins d'enfants dans le public et surtout, il y a des coûts plus élevés dans le public. Et encore, nous ne faisons que commencer, parce que là, nous sommes encore sur un compte administratif d'il y a deux ans, donc les coûts ne sont pas encore très élevés. Mais quand nous allons avoir l'impact de l'augmentation du prix des fluides, donc de l'énergie, etc., vous allez voir comment va encore évoluer le forfait scolaire.

Donc, il est très important que nous regarnissions nos écoles. Je l'ai évoqué encore hier avec Vilogia, pour que, dans les grandes maisons, nous repeuplions les maisons avec des enfants, de façon à ce que nos enfants retournent dans nos écoles, et notamment dans les écoles du type Saint-Exupéry. J'ai expliqué à Vilogia que, quand nous avons construit Saint-Exupéry, nous avons fait un certain nombre de classes. Depuis, je crois que nous en avons fermé six. Six classes depuis que nous avons fait l'école Saint-Exupéry, que nous avons faite dans le cadre du PRU1. Donc, j'ai expliqué à Vilogia que ce serait bien que de remettre un peu d'enfants dans nos grandes maisons, pour que nous puissions regarnir nos écoles. À Saint-Exupéry, nous avons fermé six classes et à Marie Curie, nous avons dû en fermer deux ou trois. Donc, voyez, c'est vraiment un problème, parce que cela pèse lourd dans le coût par enfant. Et là, nous allons devoir sûrement fermer une classe à Victor Hugo.

Qui veut intervenir sur ce sujet ? Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : Hem prévoit, comme vous l'avez dit, les crédits nécessaires au versement de sa participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat. Ce forfait, comme vous l'avez dit aussi, est calculé sur la base du coût annuel moyen d'un enfant scolarisé dans les établissements scolaires publics de la ville. En 2023, le coût par élève en école publique que vous avez décrit apparaît en forte hausse, au point que nous allons devoir verser, si j'ai bien compris, 50 000 euros supplémentaires aux écoles privées.

Cette évolution est due à la concordance de plusieurs phénomènes, comme vous l'avez dit : une légère baisse de la démographie, un vieillissement de la population, 400 élèves en un peu plus de 20 ans, une carte scolaire sociologiquement très contrastée, l'augmentation des coûts d'entretien de nos bâtiments et le fait qu'une école coûte sensiblement la même chose, qu'il y ait 200 ou 250 élèves. Enfin, les mesures

pédagogiques de réduction du nombre d'élèves par classe ont impliqué mécaniquement un coût par élève plus élevé. La baisse des effectifs dans le public et la mise en place de mesures aussi utiles et efficaces que les classes REP+ profitent donc, financièrement, au privé, qui accroît ainsi son attractivité aux dépens de la mixité sociale dans nos établissements.

Ce principe du vase communicant égalitaire n'est en fait pas juste. La logique serait de pouvoir aider particulièrement les écoles qui en ont besoin, plutôt que d'avoir à distribuer de l'argent public supplémentaire là où il n'est pas forcément nécessaire. Je sais qu'il n'est pas du pouvoir de notre Conseil municipal de modifier cette situation, mais, vous le savez, j'aime bien faire des propositions constructives.

Je souhaitais intervenir pour vous informer qu'à ma demande, Violette SPILLEBOUT, membre de la commission d'éducation à l'Assemblée nationale, a accepté de porter l'idée suivante. Considérer qu'en fonction de l'indice de position sociale, l'IPS de nos écoles, nous puissions envisager une modification soit du mode de calcul du coût par élève, soit de la modération du forfait versé au secteur privé. Ce serait sans nul doute une mesure de justice sociale en faveur de l'égalité des chances que nous devons à tous.

Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : La vraie question, c'est l'attractivité des écoles publiques, en fait, aussi. Au-delà de la carte scolaire, repeupler les quartiers, etc. Mais comment pouvons-nous œuvrer pour rendre désirables les écoles publiques ? Cela peut passer par des projets expérimentaux, peut-être aussi, à travailler avec l'inspection nationale. C'est une école nature en ville, un projet scientifique dans une école, c'est explorer le monde extérieur, etc. Cela facilite l'accrochage scolaire dans les écoles et on passe par de l'apprentissage par l'expérience. Et cela, pour certains parents, cela parle, en fait. Et cela peut amener aussi des personnes à venir vivre sur la ville et puis à choisir telle école, parce que c'est ce projet-là qu'elle propose.

Je vais prendre un exemple — alors, c'est du privé. Nous avons par exemple l'école Montessori à Wasquehal. Des tas de gens vont vivre à Wasquehal, uniquement parce qu'il y a cette école-là, et c'est cela qu'ils veulent pour leurs enfants. Donc, dans le même ordre d'idée, est-ce que ce n'est pas possible d'envisager, à terme, — c'est un rêve pieux — de nous dire que nous allons faire des projets spécifiques autour de nos écoles ? Nous les rendons désirables et cela attire des parents, parce qu'ils sont super intéressés par ce projet. Alors un projet scientifique, un projet à définir, autour de la nature, etc. Et tout ce qui est proposé autour de « débitumiser » les écoles, dégenrer les cours d'école — je sais que ce sont des gros mots que vous n'aimez pas, mais je continuerai à le dire. Cela aussi contribue à les rendre désirables et à apporter d'autres choses et d'autres projets. Nous pouvons imaginer des jardins pédagogiques, des mares pédagogiques dans les écoles, etc. Et cela peut susciter l'envie de venir s'inscrire dans les écoles.

Mme Mathilde LOUCHART : Cela fait plusieurs fois que je le dis, donc j'en profite, parce que le sujet me tient à cœur. Et pour le coup, celui-là, je le connais bien et je le pratique. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit pour l'attractivité et donner envie. Il y a une chose que je demande depuis plusieurs années maintenant : c'est permettre aux enfants des écoles publiques d'avoir une sortie scolaire de fin d'année, qui puisse être financée par la ville. Ce n'est pas grand-chose d'avoir une sortie scolaire de fin d'année. À chaque fois que je l'ai demandé, on m'a dit : « oui, mais ils ont une semaine gratuite dans leur scolarité. » C'est très bien la semaine gratuite, je suis 100 % pour. Mais je pense que financer un bus par classe par an, ce n'est pas un effort insurmontable pour notre ville. Et tant que nous ne le finançons pas, les instituteurs et institutrices ne cherchent pas de sorties, puisque c'est compliqué de trouver des financements. Alors, les associations de parents d'élèves se démènent. En faisant toute l'année des activités, ils arrivent à dégager à peu près 10 euros par élève par an. Ce n'est pas suffisant pour le bus et la sortie. Donc si la ville pouvait donner un coup de pouce pour permettre cela, ce serait formidable !

M. Gaëtan DECOSTER : Déjà, je rectifie vos propos, monsieur DUPONT. Ce ne sont pas 50 000, mais 63 388 euros, pour être exact. D'autre part, je ne suis pas certain que nos trois chefs d'établissement, nos trois présidents d'OGEC soient satisfaits de vos propos, à savoir que, parce qu'ils gèrent bien leur école,

nous devrions baisser leurs subventions. Et puis, il faut savoir que l'UDOGEC, qui est le patron des OGEC, refinance ou reprend, en fait, la bonne gestion des écoles privées. Donc, Notre Dame de Lourdes et Sainte Thérèse reprend une partie de leurs résultats pour le redistribuer aux écoles qui ont plus de difficultés. Sachez-le, c'est déjà en place.

M. Saïd LAOUADI : Moi, je pense que cela se saurait si c'était uniquement que nous pratiquions des sorties scolaires, etc. Je n'arrive toujours pas à comprendre. Mais ce qu'il se passe réellement, pour suivre une maternelle et une primaire, moi je vous le dis : il y a une échappatoire dès la fin de la maternelle, alors que les parents ont bien profité, vers les écoles privées. C'est comme cela, c'est un choix des parents. Alors je ne pense pas que c'est parce que nous faisons et que nous mettons des choses en plus, parce que je pense que nos écoles publiques sont attractives. Enfin, celles que je suis, en tous cas, sont magnifiques. Ce sont des écoles qui sont bien agencées, avec de bons enseignants. Il n'empêche que nous avons quand même une fuite vers les écoles privées, même si nous avons baissé le taux d'habitants. Monsieur le Maire, sachez-le. Moi, j'en suis persuadé et je parle beaucoup avec les gens. Fin de maternelle, ils vont vers les écoles privées, parce qu'ils ont peut-être une idée d'aller au collège machin plutôt qu'au collège truc, voilà. C'est comme cela, c'est la réalité.

M. Francis VERCAMER, Maire : Quelques mots, d'abord, pour quand même adoucir la note ou adoucir la délibération. Simplement, sachez quand même que le forfait communal, en moyenne nationale, il y a 950 euros par élève. Nous, nous sommes à 836. C'est-à-dire que nous sommes encore 100 euros inférieurs à la moyenne nationale. Donc, cela a augmenté, mais nous sommes encore assez loin de la moyenne nationale. Cela veut dire que si, la moyenne nationale est à 950 euros, cela veut dire qu'il y en a qui sont encore beaucoup plus haut. Je le dis quand même. Première remarque.

La deuxième raison pour laquelle cela augmente beaucoup entre 2021 et 2022, c'est tout bêtement parce que nous avons mis en place les sorties scolaires gratuites et que, dans le courant de l'année 2021, nous avons eu deux sorties scolaires, puisqu'à cause du Covid, nous n'avons pas pu la faire. Et donc, cela a augmenté le coût administratif, si je puis dire, ou le constat des dépenses sur l'année, puisque nous avons eu deux fois les vacances de découverte sur l'année, n'en ayant pas eu l'année précédente. Donc, nous avons une saute. C'est-à-dire qu'en 2021, nous avons plutôt baissé et là, nous avons regagné. Et l'année prochaine, nous aurions dû rebaisser, mais, avec l'énergie, il y a des chances que nous restions assez haut.

Troisième remarque : moi, je ne suis pas sûr, madame LOUCHARTE, que c'est parce que nous mettons des sorties scolaires que les gens viennent dans les écoles. Ils vont dans les écoles parce qu'il y a de la réussite scolaire, parce que les enfants sont bien encadrés, parce que les parents d'élèves se tiennent bien à la sortie. Je vous dis cela parce qu'à Saint-Exupéry, c'est ce que les professeurs nous disent : les parents d'élèves ne se tiennent pas bien à la sortie donc, ceux qui n'ont pas envie de mettre leurs enfants dans les écoles où les parents d'élèves ne se tiennent pas bien quittent l'école. Combien de fois nous l'a-t-on dit à Saint-Exupéry ? Nous avons même dû mettre la police municipale à une époque, parce que les gens se battaient sur le parvis ! Donc, voyez, c'est aussi très important, parce que les gens évitent cette école à cause de ce problème. Et donc, c'est aussi un problème d'environnement, pas seulement un problème d'école. Il faut que tout le monde y mette du sien. Ce n'est pas un problème de ville, ce n'est pas un problème d'enseignants, ce n'est pas un problème d'élèves, c'est un problème de tout le monde. Et il faut vraiment que nous travaillions sur ce sujet.

Vous nous dites qu'il faudrait qu'il y ait une sortie. Je vous rappelle quand même que nous mettons une prestation scolaire de 17 euros par élève par an pour les élèves en non-REP et 20 euros par an par élève en REP, ce qui leur permet d'ailleurs de faire des sorties scolaires. Ils en font. Ils vont régulièrement dans des musées, etc. Après, ils ne le font pas en fin d'année, ils le font dans le courant de l'année, mais rien ne les empêche de le faire en fin d'année. Donc cela existe déjà, nous le faisons déjà. Et ce n'est pas ça qui a fait que les élèves quittent ou pas l'école. Ce qui fait qu'ils quittent ou pas l'école, c'est qu'ils ont une perte de confiance dans l'école. Donc, il faut que nous mettions tout en œuvre pour essayer que la confiance revienne dans ces écoles.

C'est vrai qu'il y a parfois une stratégie d'évitement, comme le dit Saïd. Nous l'avons eu pendant longtemps avec le collège de Hem, ce qui n'est plus vrai maintenant. Je pense que, maintenant, les collèges de Hem sont plutôt attractifs. J'ai rencontré les deux principaux dans les dernières semaines. Les deux principaux m'ont dit qu'ils étaient en hausse forte de scolarisation chez eux, autant Raymond Devos que Saint Paul. Raymond Devos a beaucoup d'Hémois, une grosse quantité d'Hémois, très importante. Je n'ai pas le pourcentage en tête, mais c'est assez important. Et Saint Paul a augmenté aussi en pourcentage d'Hémois. Donc, en fait, des gens quittent les traditionnels collèges d'extérieurs, qui sont à Villeneuve-d'Ascq ou ailleurs, peut-être pour revenir sur Hem. C'est déjà pas mal, cela veut dire qu'il y a moins de stratégie d'évitement. Et donc, il y a aussi moins de stratégie d'évitement pour nos écoles, de fait. Parce que souvent, il y avait un circuit, les gens quittaient le public pour aller dans le privé pour pouvoir aller dans telle école, pour pouvoir aller après à Saint Adrien, pour ne pas le nommer. Cela se sent un peu moins, donc c'est tant mieux.

Je regardais les chiffres Insee. En 2008, les 0-14 ans représentaient 21,7 % de notre population. En 2013 c'était 22,3 %, avec 4181. En 2019, nous n'étions plus qu'à 20,8 %. Donc, nous voyons bien que les jeunes de moins de 14 ans qui sont dans nos écoles sont passés de 21,7 % à 22,3 %, pour descendre maintenant à 20,8 %. Et je suis sûr que, si nous regardions en 2022, nous sommes passés en dessous de 20 %. Et donc, le problème, c'est que nous avons moins de jeunes. Nous avons moins de jeunes aussi parce que nous avons moins de population.

C'est pour cela que je dis qu'il faut regarnir notre population, remettre en occupation normale les logements qui sont en sous-occupation et aussi proposer du logement aux gens qui en recherchent, parce que, sinon, ils n'en trouvent pas à Hem. Et quand ils décohabitent, souvent, ce sont les enfants qui décohabitent. C'est-à-dire qu'ils quittent leur milieu familial et ils font des enfants ailleurs, parce qu'ils n'ont pas trouvé de logement à Hem. Donc, les personnes âgées restent à Hem et les enfants partent ailleurs, parce qu'ils n'ont pas trouvé de logement. Ils partent dans une autre ville pour avoir leurs enfants et fonder leur famille. Et donc, cela vide nos écoles. C'est tout bête ! C'est un vrai travail de parcours résidentiel, que Philippe connaît bien, puisque nous en parlons souvent. Ce n'est pas facile, c'est un travail de longue haleine à faire. Mais il faut également avoir de l'offre, parce que faire du parc résidentiel quand on n'a pas de vacance, c'est impossible à faire. Les gens ne veulent pas quitter leur logement, puisqu'il n'y en a pas, donc c'est compliqué.

C'est un vrai sujet pour nous et c'est pour cela que je vous dis qu'il ne faut pas être bloqué sur un certain nombre de sujets. Je sais bien que vous n'êtes pas d'accord avec moi. Mais c'est pour cela que nous essayons de le faire doucement. Là, nous faisons deux lotissements de petits béguinages, pour pouvoir sortir les personnes âgées de leur logement, qui veulent rester dans leur quartier. Quand nous avons fait du porte-à-porte, je me souviens, les gens disaient : « nous, nous voulons bien quitter notre grand logement, à condition de rester dans le quartier. » Donc, nous allons le faire. Nous pensons que cela marchera. Enfin, j'espère. Cela permettra de vider les logements. Ce n'est pas avec 15 logements que nous allons repeupler nos six classes qui ont fermé, bien sûr. Mais cela va permettre de remettre un peu de jeunes dans nos écoles. C'est l'objectif que nous nous fixons.

Je vous propose de passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Madame CHOUIA, vous avez voté pour ? Très bien, merci.

Avec 31 voix pour et 2 abstentions de Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART, les élus approuvent la délibération numéro 10, versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat.

M. Francis VERCAMER, Maire : J'en suis tellement étonné que je suis obligé de vous demander si j'ai bien compris ! C'est une boutade, je n'avais pas vu si vous aviez levé la main.

11-DISPOSITIF « PASS A L'ACTION » — MODIFICATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES FONDS D'AIDE EN DIRECTION DES JEUNES

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous arrivons à Kamel MAHTOUR avec la libération numéro 11, Pass » à l'action.

M. Kamel MAHTOUR : Merci, monsieur le Maire. Je vais essayer d'aller vite, parce que l'heure tourne. En fait, cette délibération n'est pas pour changer les critères, mais juste pour mettre à disposition deux fonds d'aide : le fonds d'aide animation et le fonds d'aide au permis. Le fonds d'aide animation, parce qu'il faut faire 20 jours de bénévolat pour le « Sea, Hem and Sun ». Et le bénévolat, je rappelle que c'est le jeune qui doit faire un bénévolat en fonction, bien sûr, de son quotient familial, le nombre d'heures pour les permis et 20 jours à faire dans l'animation.

Pourquoi le bénévolat ? Parce que le bénévolat est aussi l'occasion d'avoir une expérience professionnelle. Donc là, sur « Sea, Hem and Sun » c'est sur dix jours. Ils seront traités comme tous les autres animateurs, à égalité. Et l'objectif est aussi de les responsabiliser. Je me souviens, moi, en 2007, qu'une candidate à la présidentielle, qui est Ségolène ROYAL, avait proposé du donnant-donnant, de faire quelques heures de bénévolat pour obtenir une aide. Eh bien voilà, cela a été retenu par l'Association des Maires et beaucoup de villes le font. C'est une bonne idée et je pense qu'il ne faut pas assister nos jeunes, mais il faut les responsabiliser.

Donc, je demande au Conseil municipal de mettre à disposition ces deux fonds d'aide.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Kamel, qui est devenu plus royaliste que le roi ! Alors, qui veut intervenir ? Madame LOUCHART ?

Mme Mathilde LOUCHART : Je vais peut-être vous surprendre, parce que j'ai l'impression que vous croyez que je vais critiquer le dispositif et pas du tout. Au contraire, j'avais envie de parler de cette délibération, parce que je pense justement que nous ne parlons pas assez du « Pass à l'action ». C'est une bonne mesure. Elle peut effectivement être très bénéfique à certains jeunes qui en ont besoin. Et ce que nous avons vu dans le rapport sur la DSU, c'était que, finalement, c'était très peu utilisé par les jeunes des quartiers prioritaires. J'avais noté 40 jeunes. Et du coup, je voulais que nous puissions discuter de cela ensemble, pour dire comment nous pouvons réussir à faire en sorte que le dispositif soit mieux connu, notamment dans les quartiers prioritaires ? Est-ce que nous pourrions essayer, pour le coup, de nous fixer des objectifs chiffrés ? En nous disant que l'objectif serait de toucher, je ne sais pas si c'est doubler ou tripler le nombre de jeunes qui puissent connaître et utiliser le dispositif. Et je me demandais aussi : pourquoi ne pas utiliser le Conseil de la Jeunesse pour aller parler à leurs pairs, pour aller leur expliquer comment mobiliser ce type d'aide et ce que cela peut leur apporter ? Et peut-être aussi que ceux qui en ont bénéficié pourraient témoigner, je ne sais pas moi, sur le site de la ville, pour dire ce qu'ils ont fait avec le fonds d'aide, etc. Enfin bref, vous avez compris. Nous l'avons dit au début du Conseil, les jeunes ont besoin d'aide, donc c'est pour cela que je voulais débloquent la délibération.

M. Francis VERCAMER, Maire : Jean-Adrien.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Pour revenir un petit peu et pour répondre un petit peu aussi, les quartiers, nous parlons des QPV, d'après la DSU il y a 40 jeunes. Mais il faut penser aussi qu'il n'y a pas forcément que dans ces quartiers-là qu'il y a des jeunes en situation de précarité. Nous touchons des jeunes dans d'autres quartiers. Nous pouvons le voir, les 55 heures de bénévolat pour avoir le permis, cela veut dire qu'ils ont le quotient familial le plus faible et ils peuvent du coup bénéficier de 550 euros d'aide. Ils ne viennent pas forcément des QPV. Se limiter à mettre des objectifs sur les QPV, cela veut dire aussi exclure ces jeunes qui ont ces aides-là par leurs quotients familiaux et qui, du coup, ne les auront plus, parce que nous serons sur les objectifs QPV.

Après, pour répondre, nous faisons une soirée de fonds d'aide. Nous faisons la soirée des fonds d'aide et les jeunes étaient là. Et ils parlaient, ils expliquaient. Et en fait, quand on se retrouve à faire la soirée des fonds d'aide et que les partenaires ne viennent plus, que les jeunes ne viennent plus, on ne fait plus la soirée des fonds d'aide.

M. Kamel MAHTOUR : Pour rebondir sur ce que vous dites, madame, sur le « Pass à l'action », qui a été mis en place en 2011. Jean-Adrien l'a bien dit : les jeunes qui ont besoin d'aide ne sont pas que ceux des quartiers, il y a aussi les autres quartiers, puisque nous avons un dispositif qui est quand même assez large. Et nous touchons beaucoup de jeunes, y compris les jeunes de Hem centre, les jeunes de Beaumont et les jeunes des autres quartiers.

La communication passe régulièrement sur la page Facebook de la ville, le Tout'Hem magazine. Moi, également, dans mes réseaux sociaux, sur Snapchat et TikTok. Récemment, j'ai rencontré le Conseil de la Jeunesse, où je me suis exprimé. Tous n'ont pas forcément l'âge, puisque c'est à partir de 15 ans, c'est quand même 15-23 ans. Et au Conseil de la Jeunesse, je leur ai dit : n'hésitez pas à déposer des dossiers. Certes, il y aura des choses à améliorer.

Mais je vous invite à venir. Nous faisons une réunion, nous rencontrons les jeunes le mercredi. C'est souvent le mercredi à 17 heures 30. Je suis prêt à changer l'horaire pour que vous puissiez venir. Et je voulais, par cette occasion, remercier mes collègues qui participent. Il y a Thérèse NOCLAIN, Clémentine, Sana et Chantal qui participent avec moi pendant toute l'année. Et de rencontrer ces jeunes-là en direct d'un bel échange que nous pouvons avoir avec eux, sur leur parcours. Et vous allez voir que nous avons beaucoup de jeunes qui ont beaucoup de talent et beaucoup d'idées.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Nous ne sommes quand même pas déconnectés de la réalité non plus. Par contre, c'est vrai que l'horaire de la Commission, nous recevons les invitations, mais 17 heures 30, quand on a une autre activité professionnelle, c'est impossible, en fait. C'est vraiment trop tôt. Donc est-ce que nous ne pouvons pas trouver un autre lieu ? Je sais que le mercredi c'est bien, parce que l'on se dit que ce sont des jeunes, mais il y a peut-être un autre horaire à trouver, pour que nous puissions aussi y participer.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je laisse le président de la commission choisir les horaires.

Une intervenante : Et moi, j'accepte d'être invitée.

M. Francis VERCAMER, Maire : D'accord. Donc vous savez que vous êtes invitée. Vous serez invitée. Je ne sais pas qui invite qui et comment cela se passe, mais bon, il n'y a pas de raison que vous soyez exclue du sujet si vous avez envie d'y travailler. C'est un sujet qui est intéressant. « Pass à l'action » est vraiment une belle action, donc je pense qu'il faut effectivement peut-être la relancer ou la redévelopper. Je sais que Kamel s'y attèle, il est passionné sur le sujet et il a même rappelé aux élus qu'il fallait être présents.

Très bien, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la délibération numéro 11, dispositif Pass » à l'action — modification des modalités d'attribution des fonds d'aide en direction des jeunes.

18-REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC — SERVICE DE TROTTINETTES ET VÉLO ÉLECTRIQUES EN SEMI FLOATING

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous avons encore deux délibérations. Celle de Barbara RUBIO maintenant, pour la redevance d'occupation du domaine public.

Mme Barbara RUBIO : Merci, monsieur le Maire. Je vais venir ici vous présenter, non pas le service de trottinettes et de vélos électriques en semi floating, mais bien la redevance d'occupation du domaine public.

Quelques éléments de rappel. Roubaix a mené une expérimentation de mise en service de location de trottinettes et de vélos électriques par un acteur économique privé depuis 18 mois. Vous en avez d'ailleurs probablement entendu parler dans la presse et constaté aussi la réussite de ce test par le nombre d'engins circulant dans la ville. Notre ville de Hem poursuit la déclinaison de son plan de déplacement doux et de sa stratégie cyclable en adéquation avec le PCAET de notre métropole.

Et c'est dans ce cadre que nous, élus à Hem, nous sommes rapprochés très tôt de Roubaix pour nous associer à ce test et solliciter la MEL à l'étendre à d'autres villes. Nous sommes donc satisfaits d'avoir été entendus par la MEL et d'avoir été parmi les dix premières villes motivées et convaincues par l'intérêt de ces engins, et d'avoir été suivie, finalement, par la majorité des villes de la métropole, comme nous l'avons constaté au dernier Conseil métropolitain de décembre.

Si la MEL est autorité organisatrice de la mobilité pour les villes, ce sont bien ces dernières qui sont en charge du pouvoir de police de stationnement. Il est donc proposé une redevance d'occupation du domaine public de 20 euros par véhicule et par an, ce montant ayant été concerté, évidemment, avec nos collègues des villes voisines.

Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Je vais quand même parler du service de trottinettes, désolée, mais pas que de la redevance d'occupation. Effectivement, nous répondons à l'appel à manifestation d'intérêt. Par contre, pour moi, ce service doit vraiment être encadré. Il y a un vrai enthousiasme face au nouveau mode de transport qu'est la trottinette.

En arrivant, dans la voiture, on expliquait qu'il y avait un taux de mortalité multiplié par trois sur les trottinettes en ville. Donc, c'est aussi quelque chose qu'il faut prendre en compte sur son utilisation, sur la gestion du Code de la route, quand on est à plusieurs sur une même trottinette, etc. C'est compliqué, y compris pour les chauffeurs en ville. Il y a de vrais risques pour la sécurité. Donc voilà, ce n'est quand même pas anodin et banal de proposer ce service qui, somme toute, est un service marchand avant tout. Donc, c'est l'opérateur qui dira aussi où c'est le plus rentable pour lui de s'installer dans la ville et pas forcément là où c'est le plus intéressant pour nous qu'il y ait ce service.

Et puis nous venons juste de développer deux stations de V'lille tout récemment. L'idée c'est peut-être aussi de voir un peu ce que cela donne. Est-ce qu'elles sont utilisées ? Comment ? C'est un vrai maillage qu'il faut faire, je pense. Et puis nous allons utiliser ces trottinettes, mais juste à l'intérieur de la ville ? Ou alors est-ce que nous pouvons les utiliser pour aller ailleurs ? Et du coup, c'est sur quelle piste, comment cela se passe ? Enfin voilà, moi, j'ai une vraie alerte sur ce sujet-là. Effectivement, les redevances sont concertées, puisque la ville de Roubaix passe la même délibération au même tarif. Donc, il y a une concertation des villes. Mais voilà, j'ai une vraie alerte sur ce sujet.

Mme Barbara RUBIO : Nous n'allons pas faire toute la proposition de service, mais, en effet, nous sommes bien conscients de toutes ces alertes, du taux d'accident qui est beaucoup plus fort. Alors forcément, on est sur de petits chiffres néanmoins. Forcément, cela multiplie le nombre d'accidents. Il faut faire attention à bien départager la capitale, Paris, où cela a été un boxon sans nom, avec aucun encadrement, rien, pas de règles. Enfin, le boxon total.

Et nous, en fait, et la réussite, aussi, de Roubaix. Il faudra s'appuyer sur cela. Et bien évidemment, nous sommes accompagnés. Enfin, en tous cas, il y a des professionnels qui sont, certes, des commerçants, mais des professionnels qui ont tout intérêt à ce que cela se passe bien. Donc, ils vont suivre un

encadrement que nous allons mettre en place. Eh oui, les villes seront connectées entre elles, c'est bien l'objectif, avec, évidemment, une limite de vitesse. Bref, je ne vais pas faire tout, nous en reparlerons. D'ailleurs, nous pouvons faire un point précis lors d'une commission Environnement et Mobilité, pour redonner tous les détails. Mais oui, les points d'alerte sont bien dans nos têtes.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je ne vais pas en rajouter, je pense que Barbara a rappelé un certain nombre de choses. Je pense que la commission Environnement, c'est une bonne idée de l'exposer. Comme cela vous aurez tous les éléments de sécurisation qui sont prévus. Nous sommes aussi en expérimental, cela permet aussi, justement, d'essayer de proposer des choses qui seront, après, appliquées au plus grand nombre. Roubaix avait déjà démarré sur le sujet, donc ils ont aussi un peu d'expérience.

Vous posiez la question sur les stations V'lille. Elles ne fonctionnent pas très bien, mais aussi parce qu'elles sont très limitées sur l'espace. En fait, si vous ne voulez pas aller à Roubaix, vous ne pouvez pas utiliser la station V'lille, parce que vous ne pouvez pas aller dans le centre, vous ne pouvez pas remettre votre vélo. C'est ce que nous n'arrêtons pas de dire à la MEL, ce serait bien que nous en ayons un peu plus loin pour que les gens puissent aller du quartier Hauts-Champs/Longchamps vers, par exemple, la mairie. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ce sera un élément complémentaire. Les gens pourront aller jusqu'à la station V'lille et prendre après un V'lille, cela pourrait être une solution.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la délibération numéro 18, redevance d'occupation du domaine public — service de trottinettes et vélos électriques en semi-floating.

20-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC — MODIFICATION

M. Francis VERCAMER, Maire : Dernier point, monsieur PASTOUR pour la libération numéro 20 : l'occupation du domaine public.

M. Laurent PASTOUR : C'est une délibération que nous avons déjà prise en décembre, sur laquelle nous venons rajouter deux lignes. La première, justement, anticipe les trottinettes, pour tout de suite mettre la redevance de 20 euros par an et par engin pour les futures trottinettes du projet MEL. Et nous rajoutons une ligne qui est passée à l'as en décembre, qui est la redevance que nous demandons à l'entreprise qui a la concession des petits panneaux qui annoncent les commerces. Enfin, c'est la société SICOM aujourd'hui qui a le marché. Donc, nous avons aujourd'hui sur le domaine public un certain nombre de supports de petits bandeaux pour annoncer que, pour tel commerce, il faut tourner à droite ou à gauche. Et ces panneaux nous évitent d'avoir pas mal d'affichage sauvage sur la ville. Et donc l'entreprise paie déjà tous les ans 40 euros par an et par support. C'était un oubli en décembre, que nous avons rajouté dans cette délibération.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? Monsieur DUPONT ?

M. Jacques DUPONT : Merci. Je voulais profiter que nous parlons des espaces publics pour faire une petite digression, mais elle sera très rapide, vu l'heure.

Je voulais rappeler qu'il y a plus de deux ans, j'avais ici même émis l'idée d'un moratoire modérant l'installation des panneaux lumineux publicitaires ou informatifs. Je soulignais que la publicité numérique, qu'elle soit à fins commerciales ou informatives, est une pollution visuelle violente, particulièrement énergivore, incompatible avec la notion de respect de notre biodiversité. Cette intervention souhaitait étendre et amplifier à nos espaces publics hémois les mesures prises le 12 décembre 2019 par la MEL dans son règlement local de publicité intercommunale.

Pour autant, aujourd'hui, nos panneaux lumineux ont été upgradés par des panneaux à l'apparence d'écrans vidéo. La pollution visuelle s'est accentuée dans des proportions importantes. Nous sommes loin de la sobriété annoncée, et ceci sans même compter les nombreux dysfonctionnements constatés depuis leur installation. Je crois qu'il est souhaitable, à l'inverse, de mener une politique de lutte contre la pollution visuelle, comme le fait Wasquehal, par exemple, en réduisant progressivement le nombre de panneaux sur son territoire. Nous pensons que ces nouveaux usages ne témoignent pas, de votre part, d'une réelle préoccupation envers notre cadre de vie. Ils sont contradictoires à l'idée de nature en ville que vous souhaitez porter.

Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Laurent PASTOUR puis Jean-Adrien.

M. Laurent PASTOUR : Je pense qu'avant d'affirmer des choses, il faut se renseigner précisément, quand on dit « particulièrement énérgivore » sur ce type de panneaux. Moi, je me suis renseigné, puisque je connaissais déjà les anciens panneaux et les nouveaux. Sur les anciens panneaux lumineux, nous étions, en puissance électrique installée, à 100 watts par mètre carré. 100 watts par mètre carré de panneau. Les nouveaux panneaux, en puissance installée, nous sommes à 115 watts du mètre carré. Certes, cela fait 15 watts de plus. Mais la différence, c'est que les anciens panneaux fonctionnaient à pleine puissance 24 heures sur 24, donc pratiquement toute la puissance installée était consommée. Les nouveaux panneaux qui sont mis varient en puissance en fonction de la luminosité extérieure. Et en plus, ils ne fonctionnent pas 24 heures sur 24, puisqu'ils sont éteints la nuit à partir de 23 heures ou minuit, à vérifier. Mais cela doit être 23 heures, je pense.

Donc, si nous faisons le bilan, oui, nous sommes complètement dans la sobriété énergétique, puisque nous allons avoir une baisse de consommation sur les nouveaux panneaux lumineux qui sont installés. Et quand nous regardons le règlement local de publicité, les panneaux lumineux d'annonce communale ne rentrent pas dans le règlement local de publicité, puisque c'est du mobilier urbain et que ce n'est pas de la publicité. Donc, cela ne rentre en rien dans le règlement local de publicité, ce type de panneau qui a été installé.

Il faut savoir aussi que ces panneaux sont là pourquoi ? Parce que, justement, il y a un règlement local de publicité qui va limiter le nombre de panneaux que nous avons sur la ville, certes publicitaires, mais parce qu'ils étaient publicitaires, nous pouvions les utiliser pour faire les informations. Et à cause du règlement local de publicité, il y a énormément de panneaux, ce que nous appelons les 4x3, les sucettes et autres, qui vont être supprimés. Donc, en termes de pollution visuelle, nous allons être nettement mieux qu'avant.

Voilà un peu les remarques sur cette politique d'implantation de nouveaux panneaux lumineux. C'est très factuel, mais, au moins, quand on annonce des choses « particulièrement énérgivores », là, au moins, c'est clair et précis.

M. Francis VERCAMER, Maire : Tu indiques donc que Wasquehal, en fait, ne fait qu'appliquer la politique que je mène à la MEL. D'accord. Jean-Adrien.

Jean-Adrien MALAIZE : Je ne vais pas répéter ce que Laurent vient de dire. Ce sont à peu près 120 mètres carrés de publicité papier qui ont été enlevés de la ville en tout. Donc de moyens aussi de communication puisque, sur les grands panneaux déroulants, nous avons aussi le programme du mois qui était affiché, sur les événements de la ville. Et là, il va falloir que nous trouvions une solution, parce que le totem, cela pollue. Les panneaux papier, cela pollue. Les panneaux lumineux, cela ne pollue pas, mais c'est de la pollution visuelle quand même. Là, il ne me reste plus qu'une chose, c'est de sortir un mégaphone et de faire le tour de la ville pour annoncer ce qu'il se passe. Parce que peu importe le moyen de communication, cela ne va jamais. Et juste après, qu'est-ce que nous avons comme réflexion ? « Il n'y a pas assez de communication sur la ville ! »

M. Francis VERCAMER, Maire : Le tour de la ville à pied ! Sinon, tu ne seras pas dans le cadre non plus. Bien, je vous propose de ne pas épiloguer là-dessus.

Je voulais simplement rappeler que c'était ma délégation, enfin, une de mes délégations à la MEL, le règlement de publicités, puisque c'est moi qui le porte. Effectivement, il a fixé la suppression d'un certain nombre de panneaux lumineux, que nous avons déjà appliquée à la ville de Hem, puisqu'un certain nombre ont sauté. Je ne sais plus combien, 24, c'est cela ? 24 supprimés, donc nous sommes en avance. Tant mieux si Wasquehal le fait aussi, j'espère que toutes les villes vont le faire.

Je rappelle effectivement que les villes l'ont appliqué. Alors, il y a un règlement de publicité qui est un peu différent en fonction des communes, puisque nous pouvions choisir les territoires, les périmètres, en fonction, parce qu'il y a plusieurs périmètres possibles. Donc nous, nous avons choisi le périmètre le plus contraignant. Je n'ai pas regardé ce que Wasquehal avait fait, mais, en tout cas, nous l'avons fait comme cela. Il y a des villes qui ont des périmètres un peu moins contraignants, parce qu'ils voulaient avoir un peu plus de communication sur leur territoire. Donc nous, nous sommes dans le périmètre le plus contraignant.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci pour ce vote à l'unanimité.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la délibération numéro 20, occupation du domaine public — modification.

M. Francis VERCAMER, Maire : La séance est levée, je vous remercie.

Clémentine NOUQUERET
Conseillère Municipale,
Secrétaire de Séance



Francis VERCAMER
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL